Patrimoine canadien | Canadian Heritage

TRADITIONS

RASSEMBLEMENTS NATIONAUX SUR LE SAVOIR AUTOCHTONE | NATIONAL GATHERINGS ON INDIGENOUS KNOWLEDGE

TRADITIONS
RAPPORT FINAL

Canada

Traditions: Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone - rapport final

ISBN: CH4-116/2008F-PDF
978-0-662-72598-5

Avertissement :
Ce rapport rend compte des discussions qui ont eu lieu au cours des réunions de « Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone » tenues en mai et en juin 2005. Les points de vue exprimés dans le présent document ne visent pas à refléter et ne reflètent pas nécessairement ceux du ministère du Patrimoine canadien ou du gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

1 À la mémoire de

2 Patrimoine canadien et les rassemblements nationaux

4 Savoir autochtone : lieu, peuple et protocole

7 Préparer la voie aux rassemblements nationaux

9 Les rassemblements nationaux

1. Rankin Inlet (Nunavut) 9
2. Edmonton (Alberta) 11
3. Penticton, (Colombie-Britannique) 12
4. Saskatoon (Saskatchewan) 14
5. Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) 15
6. Wendake (Québec) 16
7. Eskasoni (Nouvelle-Écosse) 17
8. Six Nations (Ontario) 19

21 Ce qui a été dit

Savoir, langues et cultures autochtones 21
Savoir autochtone et propriété intellectuelle et culturelle 30
Savoir autochtone et expression artistique 39

46 Mot de la fin du groupe consultatif

47 Conclusion

ANNEXES

Annexe A : Calendrier des traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone 48

Annexe B : Représentation proportionnelle aux rassemblements 49

Annexe C : Répartition de la participation aux rassemblements 52

À LA MÉMOIRE DE

Le projet *Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone* s'est terminé en juin 2005 et nous avons appris depuis avec tristesse le décès de deux délégués. L'aîné Peter Katorkra, qui a participé au rassemblement à Rankin Inlet (Nunavut) et le grand chef Archie Jack qui était à celui à Penticton (Colombie-Britannique). Ils ont tous deux offert des points de vue très utiles sur la complexité du savoir autochtone. Nous regrettons leur départ.

Aîné Peter Katorkra
1931-2005

L'aîné Peter Katorkra a consacré la majeure partie de sa vie à l'*inuit qaujimajatuqangit* (savoir traditionnel inuit). Chaque fois qu'il le pouvait, il parlait de l'importance de la langue et de ses liens à la culture. Il a siégé à plusieurs comités sur l'*inuit qaujimajatuqangit*. Il a également érigé l'*inukshuk* à l'aéroport international d'Ottawa. Les rassemblements nationaux ont offert à plusieurs personnes l'occasion de l'entendre et de s'enrichir de ses connaissances. Tous vous diront que le rencontrer et l'entendre ont toujours été un honneur et un plaisir.

Grand chef Archie Jack
1934-2005

Le grand chef Archie Jack a consacré la plus grande partie de sa vie à son peuple. Ses réalisations sont très importantes. Il a été chef de la bande de Penticton pendant 10 ans, président du conseil tribal d'Okanagan et membre fondateur et dirigeant de l'Union des chefs de la Colombie-Britannique. Il a également reçu un doctorat honorifique en langue nsyilxen, été champion de rodéo et a élevé des chevaux sur son ranch avec son épouse Joyce. Il a été, tout au long de sa vie, le moteur de la revitalisation de la langue et de la culture autochtones et de la préservation du patrimoine historique de la nation Okanagan. À ce titre, il a collaboré avec le Secrétariat des rassemblements nationaux à la planification et à la tenue du rassemblement à Penticton. Nous nous souviendrons de lui toujours avec un profond respect.

PATRIMOINE CANADIEN ET LES RASSEMBLEMENTS NATIONAUX

Un des importants volets de la mission de Patrimoine canadien est de fournir aux Canadiens des occasions d'exprimer leurs diverses expériences culturelles et de les partager avec leurs concitoyens et le reste du monde. Le Ministère a compris il y a plusieurs années qu'il pouvait accentuer ses actions pour reconnaître les diverses cultures des premiers habitants du pays.

On a donc décidé d'amorcer un dialogue respectueux avec les Premières nations, les Inuits et les Métis par l'entremise d'une série de rassemblements nationaux. On voulait ainsi mettre au point des stratégies pratiques afin de conjugueur les efforts dans les domaines où le mandat, l'expertise et l'expérience de Patrimoine canadien correspondraient aux aspirations des peuples autochtones.

Expressions

Le premier rassemblement – *Expressions : Rassemblement national sur l'expression artistique autochtones* – s'est tenu pendant trois jours à Ottawa en juin 2002 et a porté sur l'expression artistique autochtone. Des artistes, diffuseurs, éditeurs et autres intervenants autochtones du secteur culturel ainsi que des représentants gouvernementaux y ont traité des occasions et des défis se présentant à l'expression artistique autochtone et des moyens que pourrait utiliser Patrimoine canadien pour la soutenir. Le rapport du rassemblement se trouve à www.expressions.gc.ca.

Destinations

Le second rassemblement *Destinations : Rassemblement national sur les cultures et le tourisme autochtones* s'est tenu en décembre 2003. Des exploitants d'entreprises touristiques, des artistes, des universitaires, des jeunes et des aînés autochtones se sont réunis pendant trois jours à Whistler (Colombie-Britannique). Le rassemblement visait deux buts. Le premier était de discuter du soutien dont ont besoin les Premières nations, les Inuits et les Métis afin d'être maîtres de la représentation de leurs cultures dans le contexte touristique. Le deuxième but, connexe au premier, était d'examiner la mesure dans laquelle le tourisme peut contribuer à appuyer à long terme le bien-être des collectivités autochtones et de leurs cultures. Le rapport du rassemblement se trouve à www.destinations.gc.ca.

Langues et cultures autochtones

Patrimoine canadien parrainait entre temps les travaux du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones qu'il avait mandaté pour trouver des moyens de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues et cultures autochtones au Canada. En 2004, le groupe a commandé des recherches et a animé 16 groupes de consultation au Canada auprès d'aînés, d'experts des langues autochtones et de collectivités. Le groupe a remis en juin 2005 son rapport *Le début d'un temps nouveau* et il se trouve à www.aboriginallanguagestaskforce.ca

Ces dialogues ont permis à Patrimoine canadien de mieux comprendre comment il pouvait reconnaître, célébrer et appuyer la riche contribution des peuples autochtones du Canada. Ils nous ont en outre sensibilisé au besoin de prendre des moyens afin que ces langues et cultures survivent et que les Premières nations, les Inuits et les Métis soient maîtres de leurs expressions artistiques. Ils ont aussi aidé à abaisser les obstacles pour avoir accès aux ressources de Patrimoine canadien et d'autres ministères fédéraux pouvant aider les peuples autochtones à réaliser leurs visions artistiques et connexes.

Traditions

Ces rassemblements nous ont démontré que les sujets qu'ils abordaient étaient intimement liés aux fonds de connaissances que nous appelons savoir traditionnel ou savoir autochtone. Patrimoine canadien a compris que les efforts consacrés au maintien des langues, des cultures et de l'expression artistique autochtones seraient plus efficaces si le savoir autochtone, dans son ensemble, était pris en considération.

C'est à ce moment que le dialogue avec les Premières nations, les Inuits et les Métis a été amorcé. Cet effort commun a mené à *Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone*, une série de huit panels tenus dans différents lieux au Canada, en mai et juin 2005. Grâce à cette initiative, Patrimoine canadien a obtenu une plus grande appréciation et une meilleure connaissance de l'importance du savoir autochtone. Ces échanges ont également fourni un contexte qui vient enrichir les discussions antérieures sur l'expression artistique, le tourisme, les langues et les cultures.

SAVOIR AUTOCHTONE : LIEU, PEUPLE ET PROTOCOLE

Le Canada et la communauté internationale reconnaissent depuis les dernières décennies l'importance du savoir traditionnel ou autochtone. La Commission royale sur les peuples autochtones a mis l'emphase dans une partie de son rapport final de 1996 sur le savoir traditionnel, le décrivant comme « une somme de connaissances et de croyances portant sur les relations des êtres vivants (y compris les êtres humains) et transmises d'une génération à l'autre par le véhicule de la culture[1] ».

Cet intérêt nouveau est attribuable au fait que les peuples autochtones dans tout pays possèdent un savoir inégalé sur leur environnement et que ces connaissances doivent absolument être préservées et partagées. À titre d'exemple, on peut citer l'article 8(j) de la *Convention sur la diversité biologique* qui souligne que les Parties contractantes doivent prendre des mesures pour préserver, promouvoir et encourage le partage équitable des « connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels...[2] ».

Cependant, le savoir autochtone est plus que la connaissance des sciences physiques. Il est également spirituel et écologique et il regroupe les expressions culturelles et artistiques. L'examen du savoir traditionnel sous des volets artistiques, scientifiques ou culturels tend à rompre son unité inhérente. Comme le décrit Greg Young-Ing, le savoir traditionnel des peuples autochtones

> *… comprend un vaste éventail de connaissances autochtones allant des histoires anciennes, des chants et des danses; de l'architecture et de l'agriculture traditionnelles; du savoir lié à la biodiversité et aux plantes médicinales; aux motifs anciens, aux emblèmes et aux autres dessins artistiques; aux différents médiums artistiques, styles, formes et techniques; aux institutions spirituelles et religieuses et leurs symboles, et à d'autres formes de savoir autochtone*[3].

Rosemarie Kuptana, une militante Inuvialuk et écologiste passionnée, explique que le savoir autochtone reflète toujours l'unité plutôt que la ségrégation des connaissances et résiste au bris de son lien au mot et au son. Donc, dès qu'une chose nouvelle est apprise,

1 Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 4 *Perspectives et réalités* (Ottawa : Ministre des Approvisionnements et services, 1996) p. 454.

2 1992 UNTS No. 30619. PNUE. 5 juin. Se trouve à www.biodiv.org/convention/default.shtml. Une analyse de l'article 8(j) se trouve à Canada, Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones *Le début d'un temps nouveau : Premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis* (Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien, juin 2005) p. 78. Le rapport traite de plusieurs questions touchant les langues et les cultures autochtones. Il se trouve à www.aboriginallanguagestaskforce.ca.

3 Le savoir autochtone et les droits de propriété intellectuelle, Canada, ministère du Patrimoine canadien : *Documents de travail : Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone* (Ottawa, non daté) p. 47. Ce document se trouve à www.traditions.gc.ca.

le savoir autochtone inuit procède de la même façon, mais à la différence que le nouveau savoir est incorporé dans une vision du monde holistique et devient partie de l'explication de tout l'écosystème, et explique le travail de l'écosystème et non pas seulement une particule isolée. Nous croyons que chaque chose est interconnectée. Alors que la science occidentale accorde de la valeur au mot écrit, les Inuits disposent d'une culture orale qui ne s'écrit pas. Enlever le caractère oral de la culture serait la priver de sa signification. Le savoir dynamique comme le savoir autochtone inuit ne peut pas s'écrire, car l'information écrite possède un caractère permanent qui ne reflète pas la vraie nature du savoir autochtone. De plus, le savoir autochtone est rarement communiqué directement : il se communique plutôt par des histoires, des activités, des danses, des chants et des rêves[4].

Le savoir autochtone est relié au lieu et à ses habitants. Il prend vie par la voie des nombreuses langues autochtones dans les concepts et les relations d'inspiration linguistique qui représentent les lieux où elles sont nées. De dire Marie Battiste et Sa'ke'j Henderson : « Nous communiquons les mystères de nos écologies et leur diversité dans nos traditions orales, dans nos cérémonies et dans nos arts; nous unissons ces mystères dans la structure de nos langues et de notre savoir[5]. »

Le savoir autochtone tient plus de la connaissance de son rôle et de sa responsabilité dans le monde que de la taxonomie de l'information. Il est une conscience étroitement reliée à l'ordre écologique et l'acceptation par un peuple de sa responsabilité à participer à la régulation de cet ordre. Le savoir autochtone n'est pas un savoir comme tel, même s'il est consigné et transmis de différentes façons telles que le arts, les chansons, les mythes, les récits et les cérémonies. Ainsi la langue mi'kmaq n'a pas de concept ou de mot pour décrire ce que la plupart des Canadiens entendent par « culture ». Cette notion pourrait se rendre par les mots ***telilnuisink***, maintien du contact avec la tradition, ***telilnuo'lti'k***, conscience ou ***tlinuita'sim***, maintien de la langue mi'kmaq.

Le savoir autochtone n'est pas un concept uniforme ou générique pour tous les peuples autochtones. Il est détenu par différents peuples de différentes façons dans leurs sociétés respectives. Le savoir est donc personnel et, à ce titre, est si imbriqué dans l'identité d'une personne, d'un clan, d'un groupe ou d'une nation qu'il ne peut être dissocié de l'identité. Donc, il doit être abordé avec respect et analysé dans son propre contexte selon les protocoles appropriés[6].

4 Le lien entre le savoir autochtone et les propriétés culturelles intellectuelles : une perspective inuite. *Documents de travail, ibid*, p 44.

5 Marie Battiste, James (Sa'ke'j) Youngblood Henderson, *Protecting Indigenous Knowledge and Heritage: A Global Challenge* (Saskatoon: Purich Publishing Ltd., 2000), p. 9, citant Linda Hogan, Power (New York: W.W. Norton, 1998), p 227. Towards A New Beginning, supra note 2, p. 22-24 a abordé ce thème.

6 *Protection des connaissances autochtones, ibid*, p. 35-37. La Cour suprême du Canada semble reconnaître que les pratiques culturelles autochtones incarnent l'identité de ceux qui les maintiennent. Elle a déclaré que les droits ancestraux prévus à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*, 1982 englobe les coutumes, les traditions et les pratiques constituant la culture particulière du groupe autochtone en ce sens que « practice, tradition or custom was one of the things which made the culture distinctive – that it was one of the things that *truly made the society what it was* » (l'italique est dans l'original) : *Van der Peet c. La Reine* [1996] 4 C.N.L.R. 177 p. 204.

Lorsqu'il a décidé d'amorcer son dialogue avec les Premières nations, les Inuits et les Métis concernant le savoir autochtone, Patrimoine canadien a dû concevoir un cadre de collaboration qui respecterait ces protocoles.

Le Ministère a donc nommé un comité consultatif de douze personnes respectées venant principalement des collectivités autochtones du Canada.

- ***Reg Crowshoe***, aîné Piikani-Pieds-Nors de la réserve Piikani en Alberta
- ***Marie Battiste***, éducatrice mi'kmaq de la Première nation Potlo'tek du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse
- ***Madeleine Dion Stout***, professionnelle de la santé crie de la Première nation Kehewin en Alberta
- ***Peter Irniq***, enseignant inuk et militant culturel de la région de Kivalliq au Nunavut
- ***Roberta Jamieson***, dirigeante politique mohawk des Six nations de la rivière Grand en Ontario
- ***Misel Joe***, saqamaw (chef) de la Première nation Miawpukek Mi'kamawey Mawi'omi de Terre-Neuve
- ***Jaime Koebel***, étudiant et chercheur métis de Lac La Biche en Alberta
- ***Carrielynn Lamouche***, professionnelle de la santé métisse de Gift Lake en Alberta
- ***Rosa Mantla***, conseillère langagière et culturelle Dogrib de T'licho dans les Territoires du Nord-Ouest
- ***René Tenasco***, coordonnateur de la recherche, algonquin de la Première nation Kitigan Zibi Anishnabeg du Québec
- ***Greg Young-Ing***, auteur et éditeur, nation crie d'Opsakwayak du nord du Manitoba
- ***Philippe Doré***, ex-directeur général de la Direction Générale des affaires autochtones de Patrimoine canadien d'Ottawa

Les biographies des membres du groupe consultatif se trouvent à www.traditions.gc.ca.

Avec l'aide du groupe, on a pu créer un agencement unique de protocoles de discussion autochtones et non autochtones en se fondant sur le mode traditionnel d'animation en cercle. Avec l'aide d'un conseil d'aînés, on a pu adapter ce cadre appelé Lieu, Action, Langue et Chant, ou LALC, aux protocoles locaux de chaque lieu choisi, d'un bout à l'autre du Canada, pour tenir les rassemblements de *Traditions*. D'autres renseignements sur le groupe consultatif, le conseil des aînés et le LALC se trouvent à www.traditions.gc.ca[7].

7 Le mode traditionnel d'animation en cercle et le LALC seront inclus dans un rapport d'engagement. Une description sommaire se trouve à www.traditions.gc.ca.

PRÉPARER LA VOIE AUX RASSEMBLEMENTS NATIONAUX

Afin de faciliter les échanges aux rassemblements, Patrimoine canadien a commandé des documents de travail auprès d'auteurs de différentes collectivités autochtones. Il demanda ainsi à Caroline Anawak, Willie Ermine, Norman Fleury, Jaime Koebel, Rosemary Kuptana, Greg Young-Ing et Christle Wiebe de présenter des documents sur l'expression artistique, la propriété intellectuelle et le bien culturel, les langues et la culture, le droit coutumier, la propriété intellectuelle et le bien culturel, et le code d'éthique relatif au savoir autochtone. Chaque auteur a présenté sa perspective unique de ces sujets. De plus, Wayne Shinya, un agent principal de la Direction générale de la politique et du droit d'auteur de Patrimoine canadien a présenté un survol du droit sur la propriété intellectuelle et la politique fédérale. Ces documents se trouvent à www.traditions.gc.ca.

Au cours de la prochaine étape, on a arrêté des sujets de discussion qui porteraient sur les priorités des politiques et les programmes du Ministère et feraient le lien entre certains des thèmes analysés aux rassemblements nationaux précédents. On a choisi trois sujets.

1. *Savoir, langues et cultures autochtones*

   Revitalisation, préservation et promotion des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis et importance de la langue et de la culture pour les individus et les collectivités.

2. *Savoir autochtone et propriété intellectuelle et culturelle*

   Relation entre les lois actuelles sur la propriété intellectuelle (droits issus de l'activité intellectuelle dans les secteurs industriel, scientifique, littéraire et artistique) et la propriété culturelle (fonds d'expressions culturelles ayant une importance pour une collectivité).

3. *Savoir autochtone et expression artistique*

   Relation entre le savoir autochtone, les collectivités et les différentes formes d'expression artistique, entre autres, la danse, les vêtements et les textiles, les arts visuels, les chansons, les récits, les écrits, l'architecture, le design et les nouveaux médias.

On a demandé aux délégués de répondre aux questions suivantes pour chaque sujet.

- Quels enjeux seraient des priorités clés?
- Quelles sont les principales faiblesses que présentent chacun des enjeux?
- Quels stratégies, rôles et responsabilités permettraient de relever ces enjeux dans les diverses collectivités?

On a choisi huit lieux pour les rassemblements : Rankin Inlet (Nunavut), Edmonton (Alberta), Penticton (Colombie-Britannique), Saskatoon (Saskatchewan), Yellowknife

(Territoires du Nord-Ouest), Wendake (Québec), Eskasoni (Nouvelle-Écosse), Six Nations (Ontario). Les discussions lors de chaque rassemblement étaient conçues de façon à mener à des recommandations concrètes qui, accompagnées des notes, aides visuelles et autres documents, ont été rassemblées et confiées formellement à la garde de Patrimoine canadien.

La participation aux rassemblements était sur invitation seulement puisque leur but était de réunir des personnes présentant une expertise diversifiée dans les domaines des arts, de l'éducation, de la langue, de l'environnement et de la politique. Le groupe consultatif, Patrimoine canadien, d'autres ministères fédéraux et des organisations autochtones* nationales ont tous proposé des délégués.

En tout, 400 représentants des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis ainsi que des différents ordres de gouvernement ont participé aux rencontres. Chaque rassemblement s'est tenu sur trois jours et réunissait en plénières et en petits cercles environ 50 personnes.

* Le Conseil national des Métis a officiellement refusé d'endosser les Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone.

TRADITIONS : LES RASSEMBLEMENTS NATIONAUX

« Les lieux médicinaux traditionnels doivent être préservés, car la terre est reliée à nos traditions et à nos enseignements oraux. » — un délégué

La singularité de chacun des huit emplacements était palpable. Le paysage canadien est immense et extrêmement varié; on y trouve à la fois des océans et des grands lacs, des montagnes et des plaines, des bad-lands, des déserts, des forêts humides et des aurores boréales. Chaque lieu de rassemblement, caractérisé par son environnement, ses peuples, ses cultures et ses langues a fourni un contexte et une saveur singuliers. Les délégués se sont réunis dans des tentes, dans des prés sous un ciel d'azur, dans des centres culturels et communautaires et dans des salles de conférence.

RANKIN INLET (NUNAVUT) – 3 AU 5 MAI, 2005

« Notre Inuit Qaujimajatuqangit est très important pour nous. Je suis né dans un iglou et il faisait très froid. Je suis heureux d'être en vie aujourd'hui et je ne cesse d'apprendre. » — un délégué

Sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson, foulant la neige et la glace sous le soleil de minuit, l'aînée Mary Ann Tattaine a allumé la *kudluq*, une lampe inuite traditionnelle, pour marquer le début du rassemblement à Rankin Inlet en mai 2005. Nunavut – Notre terre – est depuis des millénaires le territoire traditionnel de plusieurs groupes inuits et il était juste que le premier rassemblement ait lieu dans ce nouveau territoire canadien, le plus immense et le plus au nord du pays.

Le rassemblement a réuni 47 délégués du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest, du Québec et du Labrador. S'y trouvaient également des représentants du gouvernement du Nunavut et de plusieurs provinces, des bureaux régionaux de Patrimoine canadien, d'Industrie Canada, de Parcs Canada et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Peter Irniq et Reg Crowshoe représentaient le comité consultatif.

L'aînée Rhoda Karatek a souhaité la bienvenue aux aînés et aux traditionalistes, aux linguistes, aux enseignants, aux membres de la collectivité et aux représentants des établissements culturels et des gouvernements. Elle a souligné l'importance de l'*inuit qaujimajatuqangit* (savoir traditionnel inuit) dans la préservation de l'identité culturelle et du lien à la terre. Ensuite, Hamish Tatty, maire suppléant de Rankin Inlet, a chaleureusement accueilli les délégués dans son hameau. Tongola Sandy, le président de l'Association inuite Kivalliq a souligné l'importance de se rassembler pour débattre ces questions de façon respctueuse et utile lorsqu'il a mentionné que « nous pourrons échanger nos idées seulement si nous unissons nos efforts ».

Le rassemblement à Rankin Inlet prévoyait la tenue de deux groupes de discussion – l'un en inuktitut et l'autre en inuktitut et en anglais. Le programme de la soirée culturelle présentée le second jour comportait des joueurs de tambour traditionnel, du chant guttural et des jeux inuits. Le rassemblement s'est terminé l'après-midi de la troisième journée par l'adoption de la résolution suivante des délégués : « Nous voulons que Patrimoine canadien, s'inspirant de ce qu'il a entendu et compris, soit fier et solidaire de ce qui a été dit pendant la réunion. »

Résumé des discussions

« Lorsqu'un diplômé du secondaire quitte l'école, il devrait savoir comment construire un iglou. » — un délégué

Les discussions ont porté principalement sur les enjeux liés à la préservation des cultures inuites ancrées et vivantes et à la protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle. Les aînés s'inquiétaient du fait que leurs petits-enfants ne détenaient plus le savoir traditionnel inuit et que les traditions inuites, entre autres, la construction de huttes de terre, l'allumage de la ***kudluq*** et la confection d'articles traditionnels, tels les fouets et les marmites était un art perdu. Les délégués étaient d'avis que la mise en place d'une commission nationale de la langue inuktitut / inuinnaqtun (comprenant des représentants des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik et du Labrador) permettrait de s'attaquer à plusieurs des préoccupations soulevées au sujet de la langue et de la culture.

Les délégués étaient surtout préoccupés par l'utilisation d'un ***inukshuk*** comme emblème des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010 ainsi que par l'utilisation abusive de mots inuits et l'appropriation de produits culturels inuits tels que le kayak et l'anorak. Ils étaient également préoccupés par l'utilisation du terme ***kamik*** (bottes en peau de phoque) devenu la marque de commerce de bottes en caoutchouc. L'appropriation culturelle et les aspects négatifs de la commercialisation de l'***inuit qaujimajatuqangit*** sont des chevaux de bataille des Inuits depuis des années et les délégués ont insisté sur la mise en place de mécanismes pour protéger, de l'exploitation, la propriété culturelle telle que les styles de vêtements traditionnels, les mots inuktitut et l'***inukshuk***. Les délégués croyaient qu'il était essentiel d'établir un comité inuit national de surveillance qui concevrait des mécanismes internes et externes pour sauvegarder leur culture de l'exploitation et de l'appropriation commerciales et de créer un conseil des aînés pour orienter l'élaboration de ce processus.

EDMONTON (ALBERTA) – 10 AU 12 MAI 2005

Rassemblement

« Nous devons chérir notre héritage. Nous devons préserver notre nationalité pour les jeunes de demain. » — Louis Riel

Le second rassemblement a eu lieu à Edmonton au Chateau Louis Hotel and Conference Centre. Soixante délégués étaient présents, dont 45 Métis, 15 représentants de Patrimoine canadien, de Justice Canada, de sociétés d'État et d'universités. Ils venaient de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Carrielynn Lamouche, Jaime Koebel et Philippe Doré représentaient le comité consultatif.

Ont assisté des aînés respectés, des linguistes, des enseignants, des artistes, des jeunes et des danseurs. Pour plusieurs d'entre eux, le rassemblement leur donnait l'occasion de parler avec des pairs et des aînés de questions importantes se rapportant au savoir traditionnel des Métis. Le directeur du programme des langues michif de la Manitoba Métis Federation était présent tout au long du rassemblement de même que le président du Métis Settlements General Council.

L'aînée Marge Fridel a accueilli les délégués le premier jour. Le lendemain, l'honorable Pearl Calahasen, la ministre albertaine des Affaires autochtones et du Développement du Nord a fait une allocution motivante. Un autre fait saillant du rassemblement a été la présentation de cadeaux à trois représentants de Patrimoine canadien. Pablo Sobrino, Emma Doucet et Philippe Doré ont reçu une ceinture fléchée en gage d'estime et de partenariat. De plus, les Grands-mères métisses ont honoré d'une manière traditionnelle Val Kaufman du bureau régional d'Edmonton de Patrimoine canadien en lui présentant une couverture en reconnaissance de son dévouement et de son travail auprès des collectivités autochtones.

Le soir du deuxième jour, les délégués ont été invités à l'académie Amiskwaciy pour une fête traditionnelle et des spectacles culturels. Au programme, des pièces musicales et des danses métisses traditionnelles animées par le maître de cérémonie Léonard Gauthier. Les délégués ont pu apprécier les talents d'artistes locaux, dont Céleste L'Hirondelle, Stan Anderson et Cooper Williams, ainsi que des violoneux et danseurs métis de tous âges. Parmi les invités de marque se trouvaient des anciens combattants métis d'Edmonton.

Résumé des discussions

« Quelle tristesse de constater dans votre vieil âge que vous n'avez pu vivre une expérience, car vous ne connaissiez pas la langue » — un délégué

Le rassemblement a mis en évidence la diversité de la culture métisse au Canada et l'histoire singulière du peuple métis. La plupart des discussions reflétaient moins la

diversité régionale que la culture distinctive du peuple métis. Les délégués ont insisté sur le besoin de reconnaître et de mettre en valeur les Métis en tant que groupe autochtone possédant ses langues, ses cultures et ses formes d'expression artistique ainsi que de faire connaître l'histoire et la culture métisses, y compris le lien qui unit ce peuple à la terre et d'en être fier. Les délégués ont demandé au gouvernement de réviser ses politiques et ses modalités de financement pour tenir compte de l'originalité de la culture métisse et de la diversité des langues et des cultures métisses. Les lois et autres formes de soutien, entre autres, un dialogue entre les dirigeants métis et les ordres de gouvernement pour l'avancement de la reconnaissance des droits des Métis, ont été jugées nécessaires afin d'améliorer l'accès à la terre et d'offrir la possibilité de vivre les cultures métisses. Les délégués étaient d'avis que la participation de Métis à la planification de la gestion des terres et des ressources et aux processus décisionnels était en fait essentielle.

PENTICTON (COLOMBIE-BRITANNIQUE) – 17 AU 19 MAI 2005

Rassemblement

« Le mot En'owkin est une métaphore conceptuelle okanagan qui décrit un processus de clarification, de règlement des conflits et d'engagement collectif ou l'atteinte des meilleures solutions possibles par le dialogue respectueux – en fait un consensus. » — site Web du Centre En'owkin [Traduction]

Serti dans les collines verdoyantes du territoire de l'Okanagan, le Centre En'owkin a accueilli le troisième rassemblement. L'aîné et grand chef Archie Jack de la nation Okanagan a souhaité la bienvenue aux délégués en leur offrant la salutation traditionnelle des Okanagan – « *Way' kwetc~kitcx slaxt*! » (vous êtes à destination ami).

En tout, 54 délégués dont des représentants des Premières nations de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon étaient présents. On trouvait parmi eux des aînés, des chefs, des artistes, des agents culturels et des enseignants de la langue et de la culture. Des représentants de l'Université de Calgary, de l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique, d'Industrie Canada, de Patrimoine canadien et de Parcs Canada ont également assisté à ce rassemblement. Greg Young-Ing, Madeleine Dion Stout et Philippe Doré représentaient le comité consultatif.

Les délégués comprenaient le grand chef Archie Jack, Bill Mussell, président de la Native Mental Health Association, le chef Stewart Phillip de la bande indienne de Penticton et président de l'Union des Indiens de la Colombie-Britannique, le chef Clarence Louie de la bande indienne Osoyoos et Jeannette Armstrong, directrice exécutive du Centre En'owkin. La présidente de l'Association nationale des centres d'amitié, Vera Pawis Tabobondung, était présente pendant les trois jours du rassemblement tout comme l'étaient d'ailleurs

des représentants du Congrès des Peuples Autochtones et de l'Association des femmes autochtones.

Le regretté grand chef Jack a ouvert la séance par une prière et Herman Manyguns a lui aussi récité une prière et a effectué la cérémonie de purification. Comme le veut une tradition Okanagan, et sous la direction de l'hôtesse Jeannette Armstrong et du grand chef Archie Jack, les délégués ont le premier jour déposé un objet personnel au centre du cercle comme gage de leur contribution respectueuse aux débats. Le dernier jour, les délégués ont fait connaître le sens du gage personnel qu'ils avaient déposé au centre du cercle.

Le processus En'owkin a été agencé au mode traditionnel d'animation en cercle pour faciliter les discussions. Conformément au processus En'owkin, les délégués se sont identifiés comme membres de l'un des quatre cercles – mères, pères, jeunes, aînés. Chaque groupe représentait le rôle que voulait assumer les représentants pendant les délibérations.

Le soir du second jour, les délégués ont savouré un festin préparé par le Centre En'owkin et assisté à un spectacle culturel. Les faits saillants de la soirée ont compris des courts métrages préparés par des étudiants du Centre, une danse traditionnelle et des chansons traditionnelles. Les délégués ont également pu apprécier le spectacle impromptu de la chanteuse Jeannette Armstrong et de sa sœur Delphine Derickson.

Le grand chef Jack a prononcé la prière de clôture à la fin du rassemblement.

Résumé des discussions

« Il y a vingt ou trente ans, nos pensées et nos actions étaient Git'san. Notre univers était Git'san. C'est à dix ans que j'ai appris que l'univers était peuplé d'autres personnes. Nous avons des totems qui racontent l'histoire des familles et ils sont les pierres angulaires de nos droits historiques. » — un délégué

Avec ses 32 langues, la Colombie-Britannique offre la plus grande diversité de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens. Les délégués ont donc recommandé que le financement pour les langues autochtones prenne en considération la population régionale et le nombre de communautés linguistiques différentes. Les délégués ont également analysé la part des récits dans la transmission de la culture. Certains étaient d'avis que la traduction en anglais des récits et des légendes serait une façon d'intéresser immédiatement les jeunes qui ne parlent pas leur langue tandis que d'autres croyaient que la traduction n'est jamais fidèle. Ils s'entendaient cependant tous sur un point – les jeunes doivent connaître la langue afin de pouvoir comprendre et saisir les aspects traditionnels des récits. Ils étaient d'avis que c'était là une façon importante de transmettre les enseignements traditionnels aux jeunes et de créer un respect et un enthousiasme pour leur culture. Les délégués se souciaient également de la publication par des éditeurs non autochtones des récits, des légendes et de l'histoire des Premières nations, car leur contenu pouvait être mal compris ou interprété. Pour parer cette éventualité, ils ont recommandé une hausse du soutien aux éditeurs des Premières nations.

SASKATOON (SASKATCHEWAN) – 25 AU 27 MAI 2005

Rassemblement

« La langue est un message sacré; elle véhicule plus que de simples mots. » — un délégué

Les vents printaniers soufflant dans les plaines ont accueilli les délégués au parc du patrimoine Wanuskewin. Cet aménagement situé sur la rive ouest de la rivière Saskatchewan sud est un lieu traditionnel de rassemblement depuis plus de 6 000 ans. Deux des quatre cercles de discussion se sont déroulés dans des tentes érigées à l'extérieur.

Les 52 délégués venaient du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il y avait des représentants du gouvernement de la Saskatchewan ainsi que des bureaux régionaux de Patrimoine canadien et de Justice Canada. Y assistaient également des représentants urbains et ruraux des Premières nations ainsi que des aînés, des linguistes, des éducateurs, des artistes, des dramaturges, des conservateurs et des jeunes. Ce vaste éventail a permis de faire ressortir des points de vue divers. Les présidentes de l'Association des femmes autochtones et de l'Association nationale des centres d'amitié. Madeleine Dion Stout et Marie Battiste ont assisté à ce rassemblement de la part du comité consultatif.

Après la prière d'ouverture de l'aîné Simon Kytwayhat, Bill Balan, le directeur exécutif régional de Patrimoine canadien pour la région des Prairies et du Nord, souhaité la bienvenue aux délégués. Une cérémonie du calumet a ouvert les discussions de la seconde journée. En soirée, les délégués ont assisté au spectacle de la Wanuskewin International Dance Troupe qui a présenté des styles de danse des plaines du Nord avec, en accompagnement, des joueurs de tambour et des chanteurs traditionnels.

L'aîné Jacob Sanderson a clos le rassemblement le troisième jour avec une purification et une prière et a dit souhaiter que les discussions se poursuivent.

Résumé des discussions

« Le respect pour le savoir autochtone signifie respect mutuel. Nous avons le savoir des Dakota, Lakota, Nakota, Cris, Dénés, Assiniboines – tous ces savoirs sont différents. » — un délégué

Le rassemblement a soulevé des thèmes spécifiques gravitant autour de l'autodétermination. Les délégués ont fait remarquer que les gouvernements ne devraient pas être à l'affût d'approches « panautochtones » du savoir, des langues, de la culture, de la propriété intellectuelle et culturelle et de l'expression artistique autochtones. Ils ont affirmé que les collectivités peuvent et devraient fixer leurs propres priorités, car ils connaissent leurs besoins. De plus, les collectivités croissent naturellement et non à la suite de décisions stratégiques prises par des intervenants externes. Les délégués ont à maintes reprises souligné que les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont, comme toutes langues, des langues qui possèdent une valeur innée. Ils se sont également dits frustrés de constater que la société canadienne en général n'accorde aucune légitimité et valeur au savoir et aux cultures autochtones.

YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST) – 31 MAI AU 2 JUIN 2005

Rassemblement

« Vous avez fait le voyage de votre esprit à votre cœur afin que nous puissions devenir un seul peuple comme nous l'ont appris nos aînés. » — un délégué

Cinquante-trois délégués se sont réunis à Yellowknife sur les côtes du Grand lac des Esclaves. Ce rassemblement a regroupé des délégués des Premières nations, des Inuits et des Métis venant des collectivités éloignées du nord des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Alberta. Rosa Mantla, Carrielynn Lamouche et Philippe Doré représentaient le comité consultatif. On y retrouvait également des représentants de Patrimoine canadien, d'Industrie Canada et de Parcs Canada ainsi que des fonctionnaires du gouvernement territorial.

L'aînée Mary Rose Charlo a ouvert la rencontre par une prière et ensuite le grand chef national des Dénés, Noeline Villebrun, a prononcé l'allocution de bienvenue. L'honorable Charles Dent, ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a fait remarquer dans son discours que « le patrimoine, les langues et le savoir autochtones ont façonné notre passé et ils aideront à tracer l'avenir du Nord ». Les délégués ont utilisé un mode traditionnel d'animation en cercle modifié pour réunir les aînés, les artistes, les jeunes et les dirigeants communautaires.

La présence de la terre était profondément ressentie pendant le rassemblement. Les délégués ont parlé longuement de la possibilité d'organiser des excursions pour sensibiliser les étudiants à la terre. Comme l'a souligné un aîné, « pour protéger les langues et les cultures, vous devez protéger la terre. Vous devez pouvoir la sillonner. Vous ne pouvez dissocier la langue de la culture et vous ne pouvez les dissocier de l'expérience qu'apportent la terre et la spiritualité ».

Le soir de la seconde journée, les délégués ont entendu des récits traditionnels et des violoneux métis. Ils ont également pu participer à une danse traditionnelle dénée. À la fin du troisième jour, ils ont échangé leurs réflexions et leurs préoccupations concernant les questions examinées. L'aîné Percy Henry a clos le rassemblement par une prière.

Résumé des discussions

« Nous avons des enseignants Dogrib dans nos écoles. Les aînés ont remarqué que la spiritualité ne faisait pas partie des programmes que nous élaborions. Nous parlons la langue et nous pouvons accroître sa présence dans notre système d'éducation. Cependant, ce n'est pas la même chose dans toutes les régions. » — un délégué

Les délégués ont fait remarquer que même s'ils croient que les excursions en forêt sont un volet important du programme d'enseignement, des parents ont manifesté une certaine inquiétude concernant la sécurité de leurs enfants. Ils ont également déploré le manque

de soutien culturel pour les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis du Nord qui sont incarcérés, sans-abri ou désavantagés et principalement ceux qui ont choisi de vivre dans les grands centres urbains du Sud. Pour s'attaquer à ces problèmes, les collectivités et les gouvernements devront conjuguer leurs efforts. Les délégués ont également mentionné que les gouvernements privilégiaient l'exploitation minière et pétrolière ainsi que le développement économique avant la préservation et la mise en valeur des langues et des cultures. Les artistes, entrepreneurs et autres professionnels s'inquiétaient du peu de concepteurs, de producteurs et d'autres spécialistes médiatiques à même de répondre à la demande grandissante de produits et de services adaptés culturellement.

WENDAKE (QUÉBEC) – 7 AU 9 JUIN 2005

Rassemblement

« Chaque nation a une spécificité à faire reconnaître. » — un délégué

Le sixième rassemblement s'est tenu à la Salle Kondiaronk à Wendake à 15 kilomètres au nord de la ville de Québec dans le territoire traditionnel du peuple Huron-Wendat. Il représentait le plus important rassemblement des représentants des Premières nations francophones et il a réuni 35 délégués venant de différentes régions du Québec et du Labrador. On y retrouvait également des représentants de Parcs Canada, de Justice Canada, d'Industrie Canada, de la Commission du droit du Canada, d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de Patrimoine canadien.

La délégation des Premières nations comprenait des membres des nations suivantes : Huron-Wendat, Algonquin, Maliseet, Mohawk, Abenaki, Atikamek, Crie et Innue. Konrad Sioui et Philippe Doré représentaient le comité consultatif. L'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador et le Congrès des Peuples Autochtones y avaient également des représentants. Jocelyne Gros-Louis, présidente du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec a fait une allocution la dernière journée du programme.

À l'aide de récits et d'illustrations, Jean-Pierre Ashini de Sheshatsiu au Labrador a démontré l'impact du savoir traditionnel et du rétablissement du lien à la terre dans la prévention du suicide chez les jeunes. À la faveur de nombreux exemples, il a souligné le besoin de favoriser un lien avec la culture afin de promouvoir une saine actualisation de soi et la survie des collectivités. Plusieurs délégués ont mentionné que ces images et ces commentaires ont démontré que le moment est venu de passer à l'action afin de préserver le savoir autochtone et de le léguer aux générations futures.

Les délégués ont analysé trois sujets. Ils ont été répartis en quatre cercles animés par Raymonde Rock, Katherine Webster, Konrad Sioui et Jean-Louis Fontaine en français, en anglais, en français et en anglais et en innu / montagnais respectivement. On n'a pas eu recours au processus LALC, mais on avait informé les animateurs des principes du mode traditionnel d'animation en cercle et ceux-ci ont utilisé des cercles de discussion afin que chaque participant puisse se faire entendre.

Le soir de la seconde journée, les délégués ont assisté à un spectacle du guitariste blues accompli Gilles Sioui de la nation Huron-Wendat qui les a ravis avec ses harmonies acoustiques. Il était accompagné des guitaristes Bryan André et Philippe Boivin.

Résumé des discussions

« Tout est relié à la terre. La terre subit bien des abus. L'accès à nos terres pour la chasse et les autres activités traditionnelles est encore difficile. » — un délégué

Le rassemblement présentait plusieurs éléments singuliers, dont un était l'emplacement des banlieues qui entouraient la nation Wendake jusqu'à tout dernièrement et qui ont disparu dans le fusionnement de l'agglomération de Québec. Wendake est donc cintrée politiquement et légalement par la ville de Québec. Les discussions en cercle ont mis en évidence les enjeux ayant trait au rapport avec la terre, les pouvoirs et le contrôle, l'identité et la diversité. Le flux et reflux constants des populations autochtones entre les régions urbaines et rurales ont également préoccupé les délégués. Ils ont à plusieurs reprises mentionné la perspective intégrée du monde où les environnements physique, social, économique et spirituel sont des entités inclusives et indissociables. Ils ont souligné, de même que dans les autres rassemblements, l'importance de la transmission de la langue aux générations futures et ils ont à plusieurs reprises mentionné la difficulté de promouvoir le savoir autochtone dans la société contemporaine.

ESKASONI (NOUVELLE-ÉCOSSE) – 14 AU 16 JUIN 2005

Rassemblement

« Nous ne devons pas nécessairement nous assimiler pour survivre. Nous devons avoir une langue, une culture et une tradition autochtones fortes pour survivre. » — un délégué

Le septième rassemblement a eu lieu au Centre culturel commémoratif Sara Denny dans la réserve Eskasoni. Le centre est dédié à la mémoire de Sara Denny, une aînée mi'kmaq qui a joué un rôle de premier plan dans la préservation des volets clés de la culture mi'kmaq lorsqu'elle faisait l'objet d'une répression active.

Le rassemblement a réuni 53 délégués de différents endroits du Canada atlantique – de Lennox Island à l'Île-du-Prince-Édouard, à Port-de-Port à Terre-Neuve et à Red Bank au Nouveau-Brunswick. Marie Battiste, Misel Joe, Philippe Doré et Greg Young-Ing ont assisté à ce rassemblement de la part du comité consultatif. On y trouvait des aînés, des jeunes, des artistes, des enseignants, des linguistes et des représentants des centres culturels et des collectivités. Les représentants gouvernementaux comportaient des fonctionnaires du portefeuille de Patrimoine canadien dont les bureaux régionaux et des fonctionnaires de Parcs Canada et d'Environnement Canada. Six membres du groupe consultatif et un représentant du Congrès des Peuples Autochtones ont également participé aux discussions.

Le premier soir, l'aînée Murdena Marshall a ouvert la séance avec une prière mi'kmaq. Ensuite, les délégués se sont présentés et ont prononcé des mots de bienvenue. Le lendemain matin, Cathy Martin a interprété un chant traditionnel accompagné de tambours afin de créer l'ambiance appropriée pour les discussions en cercle.

Joel Denny et sa famille ont servi les repas quotidiens à la délégation au Centre. Le spectacle culturel du second jour mettait en vedette la famille Denny, sous la direction de Joel. Elle a émerveillé l'audience avec ses chants et danses accompagnés de tambours et ses récits traditionnels.

Les paroles de Sara Denny « Ne regarde pas au dessus de mon épaule » ont inspiré le rassemblement. Le dernier jour, l'aînée Eleanor Johnson et l'hôtesse Marie Battiste ont réuni les délégués dans un grand cercle pour les présentations des groupes et les mots de clôture. John Joe Sark, Keptin du grand conseil mi'kmaq, et l'aîné Peter Jadis ont clos le rassemblement par une prière et une purification.

Résumé des discussions

« La langue est encore vivante. Elle a été préservée pour nous; à nous maintenant de la préserver. » — un délégué

Le Canada atlantique se distingue du reste du Canada puisque les Premières nations habitant la côte est ont eu les premiers contacts avec les Européens. Ces contacts ont eu de profondes répercussions sur les langues, les cultures et les peuples de cette région. Les délégués ont noté que même si Eskasoni offre un programme d'immersion en mi'kmaq, la perte de la langue inquiète considérablement la collectivité puisqu'elle n'est pas couramment utilisée. Ils ont fait remarquer que les langues sont la voie de la culture et des perspectives du monde. Ils se sont dit d'avis que l'anglais est une langue linéaire comparativement au mi'kmaq qui ne l'est pas. Ils ont également discuté des pétroglyphes, ces représentations qui décrivent les histoires des peuples, dont les premiers contacts avec les Européens. Ils ont exprimé leur inquiétude quant au peu d'appréciation et de valeur qui leur est accordé comme témoins de l'histoire.

Les délégués ont tous conclu que les traditions, notamment les cérémonies et les récits, doivent être relancées par des initiatives dans chaque collectivité avant que les aînés quittent ce monde. Ils ont recommandé d'appuyer les initiatives locales dont une proposition pour élaborer un mécanisme, tel le Programme d'aide aux musées, afin de venir en aide aux centres artistiques et culturels communautaires et établir le lien entre les programmes de développement, les artistes et les collectivités. Ils ont mentionné que des centres linguistiques régionaux pourraient être un moyen pour les jeunes et les adultes d'entrer en relation avec les aînés, de se renseigner sur la langue et de prendre part à des activités culturelles. Les délégués souhaiteraient également que les artistes des Premières nations et les artistes inuits et métis jouent un plus grand rôle au pays et à l'étranger dans l'élimination des stéréotypes négatifs véhiculés au sujet des peuples autochtones. En dernier lieu, ils ont recommandé la création de possibilités afin que puissent être mises en évidence d'autres dimensions des peuples et des cultures autochtones, entre autres la création de mode contemporaine.

SIX NATIONS (ONTARIO) – 22 AU 24 JUIN 2005

Rassemblement

« La relation doit être mutuelle : elle doit être fondée sur le respect. C'est la relation qu'avaient nos ancêtres et c'est celle que nous devrions adopter. »
— un délégué

Les hôtes, le grand chef David General et Roberta Jamieson, membre du groupe consultatif, ont souhaité la bienvenue au huitième et dernier rassemblement au Centre culturel Woodland à Brantford (Ontario). Carrielynn Lamouche et Reg Crowshoe ont également assisté à ce rassemblement de la part du comité consultatif. Ce rassemblement a été le plus important; il a réuni 66 représentants des Premières nations, des Métis et des gouvernements de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Yukon.

Du gouvernement fédéral, on retrouvait des représentants des bureaux régionaux de l'Ontario de Patrimoine canadien et d'autres secteurs du portefeuille ministériel, dont le Conseil des Arts du Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, la Direction générale de la politique du droit d'auteur, le Musée canadien des civilisations, le Musée de la science et de la technologie, le Musée des sciences naturelles et Sports Canada. D'autres ministères et organismes fédéraux y avaient également des représentants dont Santé Canada, Industrie Canada, la Commission du droit du Canada et le Bureau du Conseil privé.

La présence d'aînés et de traditionalistes, de jeunes, d'artistes en art visuel, de créateurs de mode, de danseurs, de musiciens, de linguistes, d'enseignants, de professeurs et de représentants des institutions et des communautés culturelles et éducatives a apporté de nombreuses perspectives au rassemblement. La présidente de l'Association des femmes autochtones était sur place.

L'aîné Hubert Skye a ouvert le rassemblement par une prière et a invité les délégués à traiter des sujets dans un esprit de grande ouverture. Les délégués ont formé quatre cercles pour les échanges selon la méthode modifiée du mode traditionnel d'animation en cercle. Le soir du second jour, les Six Nations ont accueilli chaleureusement les délégués au centre communautaire pour un repas traditionnel. Les événements marquants de la soirée ont été une danse de la fumée, un court sketch comique, des présentations et déclarations de jeunes des Six nations et une danse en rond à laquelle les délégués ont été invités.

Le troisième jour, deux productions audiovisuelles spéciales ont été présentées en plénière. Carol Geddes de Teslin au Yukon a présenté son film d'animation intitulé *Two Winters: A Tale from Above the Earth*. Dawn Martin-Hill des Six Nations a présenté un montage du Sommet international des aînés autochtones tenu dans la réserve des Six nations en août 2004. L'aîné Hubert Skye a clos le rassemblement avec une prière.

Résumé des discussions

« La ceinture wampum à deux rangs représente les thèmes de la paix, de l'amitié et de l'entraide et elle préserve également notre identité. La relation est le départ. Fondamentalement, cette relation devrait être de nation à nation. Elle devrait être de gouvernement à gouvernement et de nation à nation si nous voulons trouver des moyens de coexister. » — un délégué

Un des points qui a surtout intéressé les délégués a été la conception d'un logiciel par Microsoft qui permettrait l'exploitation de Windows en mohawk. Ils craignaient l'exploitation possible par Microsoft de la culture mohawk sans le consentement et l'approbation de la collectivité mohawk. Ils étaient d'avis que les idées et les projets novateurs étayés de paroles et de perspectives positives sont nécessaires pour soutenir les collectivités et sensibiliser le public canadien aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis.

Ils ont invité le gouvernement fédéral à étudier des stratégies visant une meilleure promotion de la Journée nationale des Autochtones, en lui faisant une plus grande publicité et en lui accordant un meilleur financement pour les célébrations mettant en vedette les volets traditionnels et contemporains des langues et des cultures autochtones. Les séances sur l'expression artistique ont soulevé des discussions riches sur l'authenticité, l'appropriation et les stéréotypes. Les délégués ont souligné que la représentation des peuples autochtones dans les arts, les films et l'industrie du tourisme est insuffisante et souvent stéréotypée. En dernier lieu, ils ont recommandé la création de possibilités afin que puissent être mises en évidence d'autres dimensions des peuples et des cultures autochtones, entre autres la création de mode contemporaine.

CE QUI A ÉTÉ DIT

SAVOIR, LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES

QUESTIONS

« La préservation de notre langue est la survie de notre peuple, la survie de notre perception unique du monde que nous ne pouvons véhiculer que par notre langue. La langue exprime tout : les relations avec les gens, les êtres vivants sur terre et les corps célestes. » — un délégué

Un message revient dans tous les rassemblements – les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont les pierres angulaires de la culture et elles sont intimement liées à chacun des trois sujets de discussion.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) croit que les langues autochtones du Canada sont celles qui sont les plus menacées au monde[8]. Le recensement canadien de 2001 a noté que le nombre de membres des Premières nations, d'Inuits et de Métis ayant une langue autochtone comme langue maternelle avait reculé de 3,5 p. 100 par rapport au recensement de 1996[9]. Selon la Commission d'enquête sur les peuples autochtones, « la disparition de ces langues entraînerait celle de la conception du monde particulière aux Autochtones, de leur sagesse ancestrale et de leur façon de vivre[10] ».

Les discussions sur les langues et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis ont pris comme point de départ qu'elles sont en péril. Plusieurs délégués ont souligné qu'une langue peut disparaître si elle n'est pas parlée par deux générations successives. Un sentiment d'empressement était omniprésent à chaque rassemblement et il a été ressenti à l'échelle nationale. Les délégués ont cerné les enjeux relatifs aux langues et à la culture et leur caractère vulnérable.

Des cultures fortes et vivantes

- *La réconciliation et la guérison*
  - Les politiques d'assimilation et de transfert des populations ainsi que la marginalisation continue des peuples autochtones ont entraîné une perte considérable sur les plans de la langue et de la culture de même qu'une désintégration sociale qui doivent être inversées. Nous devons souligner les efforts des collectivités pour préserver leur langue et leur culture malgré d'importants obstacles.

8 UNESCO, *Atlas des langues en péril dans le monde*, Stephen A. Wurm, éd. (Paris : 1996), p. 2.

9 Statistique Canada. Recensement de 2001 : Série *« Analyses » : Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, p. 9.

10 Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 3, *Rassembler nos forces* (Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services 1996), p. 603.

- *Le dynamisme des langues et des cultures*
  - Les langues, les cultures et le savoir des Premières nations, des Inuits et des Métis sont dynamiques et existent dans des contextes contemporains. Nous devons préserver et protéger les traditions tout en reconnaissant et en honorant les changements dynamiques dans ces langues et cultures.
- *La perte d'une langue représente l'érosion d'une culture*
  - La culture est transmise par la langue et la perte de certains mots signifie la disparition d'une partie des cultures et des identités distinctives des peuples autochtones. La perte d'une langue transforme à jamais les relations avec les aînés et le savoir que ces relations véhiculent.

La revitalisation des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

- *Les protections constitutionnelles*
  - À l'heure actuelle, la *Loi sur les langues officielles* ne s'applique qu'au français et à l'anglais. Les droits linguistiques des Premières nations, des Inuits et des Métis ne sont pas reconnus ni protégés au Canada.
- *L'utilisation de la langue dans les collectivités*
  - Certaines langues autochtones sont enseignées à l'école, mais les collectivités sont d'avis qu'elles sont trop peu utilisées dans la vie de tous les jours. Les personnes vivant à l'extérieur de leur collectivité font face à un autre problème puisqu'elles n'ont pas l'occasion de parler leur langue, de s'entretenir avec les aînés et la collectivité ou de participer à des cérémonies et de vivre selon leurs coutumes. Les nouveaux concepts et technologies peuvent contribuer à la propagation et à l'évolution d'une langue.
- *Les rôles des parents dans la transmission de la culture*
  - Plusieurs sont coincés entre deux mondes. Les mesures d'assimilation, entre autres les pensionnats, ont enseigné aux gens à dévaloriser leur langue et leur culture. Donc, la transmission de parents à enfants a été rompue. Si elles ne sont pas parlées couramment à la maison, les langues apprises à l'école ne pourront s'épanouir ou s'intégrer à la vie quotidienne.
- *Les programmes d'immersion linguistique des Premières nations, des Inuits et des Métis*
  - Les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont souvent absentes des programmes scolaires et plusieurs programmes d'immersion sont érigés sur des modèles non autochtones sans lien aux notions de culture et de terre. Les programmes actuels manquent de fonds et de ressources et parfois de soutien de la part des gouvernements et de certains membres de la collectivité.
- *Le matériel et les ressources d'enseignement des langues*
  - Les professeurs de langues autochtones n'ont pas les outils pédagogiques nécessaires. Les manuels et les ressources pour les programmes d'immersion

et d'enseignement de la langue seconde actuels sont souvent basés sur des traductions en langues autochtones de récits écrits en français ou en anglais qui n'ont pas une perspective culturelle appropriée. Les particularités des dialectes régionaux présentent également des difficultés aux concepteurs d'outils pédagogiques.

- *Les professeurs*
  - Les professeurs diplômés qui enseignent les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont une denrée rare. La perception que toutes les personnes qui parlent une langue peuvent également l'enseigner mine la qualité de l'enseignement.

- *La promotion et l'éducation dans les écoles non autochtones*
  - Souvent, l'expression artistique est le seul volet des cultures autochtones enseignées dans les écoles publiques. De plus, on ne fait aucune mise en contexte historique, ce qui alimente les stéréotypes.

- *L'éducation et le soutien continus*
  - En ne reconnaissant pas les personnes qui possèdent un savoir traditionnel, particulièrement les aînés, les universités engagent des non-Autochtones pour enseigner des matières qui devraient l'être par les détenteurs du savoir traditionel autochtone. Les programmes linguistiques de niveau postsecondaire sont peu nombreux et l'éducation des adultes et les programmes de formation linguistique dans les familles reçoivent trop peu de soutien, tant dans les réserves que hors des réserves.

Les aînés et les jeunes

- *La transmission du savoir*
  - La transmission du savoir des aînés aux jeunes est essentielle à la survie des langues et des cultures autochtones. Ce lien est menacé par l'absence de relation au sein de la famille élargie, le manque de temps en raison d'autres responsabilités et pressions, et la mort des gardiens des langues et des cultures avant qu'ils ne puissent transmettre leur savoir.
  - Plusieurs jeunes ne sont nullement intéressés à apprendre leur langue et leur culture, surtout dans les régions où elles se sont évanouies. Les collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis doivent élaborer des stratégies pour imbriquer la langue et la culture dans le quotidien des jeunes.

- *L'identité*
  - Certains jeunes autochtones conjuguent difficilement les perspectives autochtones et non autochtones du monde. Plusieurs jeunes explorent leur héritage et leur identité pour s'actualiser. Les jeunes aux rassemblements ont déploré l'absence de modèles de comportement parmi les Premières nations, les Inuits et les Métis.

- *Le suicide*
  - Le suicide est un problème criant dans plusieurs collectivités autochtones et ses causes sont reliées à la rupture du lien avec la langue et la culture.

La sensibilisation et la reconnaissance, le financement et les programmes

- *Le gouvernement*
  - Les politiques et les programmes du gouvernement fédéral ne reconnaissent pas toujours la diversité des collectivités et leurs protocoles particuliers.
  - Des relations viables et durables entre gouvernements et peuples autochtones doivent être privilégiées.
- *La collectivité*
  - Les collectivités autochtones doivent apprécier les langues et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis et elles doivent accepter leurs responsabilités, dont l'enseignement de la langue et de la culture à la maison.
  - Des collectivités autochtones se laissent tenter par des aspects de cultures autochtones autres que la leur et elles devraient être mises au courant des dangers que représente la dilution de leurs propres traditions.
- *Le grand public*
  - Le racisme dont sont victimes les peuples autochtones mène à l'érosion des cultures et des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis et à un manque de respect pour les modes de vie traditionnels.
- *Les programmes linguistiques*
  - Le financement accordé aux programmes linguistiques autochtones est insuffisant et les mécanismes de demande de financement sont trop longs et compliqués. Les critères rigoureux de financement et les lourdes modalités de rapport ne reflètent pas les perspectives, les besoins et les contextes culturels des collectivités. À titre d'exemple, notons que le financement des programmes d'immersion dans les garderies est restreint.
- *L'infrastructure et la technologie*
  - L'infrastructure et le financement pour l'élaboration d'archives culturelles et linguistiques et d'outils pédagogiques sont insuffisants. Les ressources pourraient appuyer la formation linguistique hors réserve et les nouvelles technologies pourraient être utilisées pour enregistrer et documenter l'information culturelle avant qu'elle ne disparaisse. Il n'existe pas suffisamment de locaux appropriés dans les collectivités pour offrir des cours de langue et d'autres activités.

MESURES SUGGÉRÉES

« La culture et la langue sont interdépendantes et indissociables l'une de l'autre et de l'environnement et du monde qui nous entourent. La langue et la culture sont le point de départ de la compréhension de tout le reste. » — un délégué

Les délégués ont réparti leurs recommandations en trois catégories : celles relevant des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis, celles relevant à la fois des gouvernements et des collectivités et celles relevant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

PARTIE I

SAVOIR, LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
Des cultures fortes et vivantes		
Utiliser les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis à la maison, car la famille est la principale façon d'affirmer sa culture et son identité.	Combler les écarts générationnels entre le savoir et les langues autochtones creusés par les pensionnats, et surtout pour les enfants et les générations futures.	Financer les programmes culturels et linguistiques (p. ex. programmes de sensibilisation à la terre, camps culturels, vannerie) à l'intention des enfants, des jeunes et des autres membres de la collectivité.
Soutenir des façons novatrices d'intégrer la langue et la culture dans la vie communautaire. À titre d'exemple, rétablir les activités culturelles, notamment les fêtes et les danses accompagnées de tambours et nouer un pacte des orateurs pour créer un milieu propice à l'expression et à l'apprentissage de la langue.	Reconnaître que les langues et les cultures sont essentielles à la force et à la vitalité des collectivités et que le savoir autochtone est relié à la santé et au bien-être des individus.	Financer la rédaction et la distribution d'un guide de pratiques exemplaires pour la préservation et la revitalisation des langues et des cultures.
Les aînés et les jeunes		
Appuyer les aînés afin qu'ils puissent guider les jeunes vivant dans les réserves, hors de celles-ci et dans les villes. Il est essentiel que les aînés aident les jeunes à être fiers de leurs ancêtres et de leur identité et à développer une estime de soi.	Favoriser les rencontres entre les aînés et les jeunes. Dresser un répertoire de pratiques exemplaires de transmission du savoir et des langues autochtones.	Mettre sur pied un conseil national des aînés sur le savoir pour reconnaître les aînés des Premières nations et les aînés inuits et métis.
	Reconnaître publiquement le savoir, les réalisations et les contributions des aînés.	Constituer un fonds pour les aînés afin qu'ils puissent s'adresser aux jeunes vivant dans les réserves et hors de celles-ci et dans les villes.
	Encourager les jeunes à participer aux rassemblements, aux ateliers et aux conférences.	Désigner les aînés en tant que trésors nationaux à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

PARTIE I

SAVOIR, LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
La revitalisation des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis		
Apprécier et vivre les langues et les cultures dans la famille pour appuyer l'affirmation des droits sur les terres et les lieux sacrés. Participer à des discussions populaires sur la revitalisation des langues et des cultures.	Étudier la possibilité d'utiliser des moyens contemporains (jeux vidéo, polices de caractère, Internet, musique rap) pour assurer la survie des langues au travail et parmi les jeunes.	Déclarer les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis langues officielles au Canada et les protéger grâce à des droits, des politiques et des ressources appropriés.
Les enseignants de la langue et de la culture devraient utiliser une approche globale à l'enseignement de la langue et de la culture aux jeunes.	Les gouvernements doivent aider les collectivités à lancer des actions locales pour revitaliser les langues et les cultures dans les réserves, hors de celles-ci et dans les villes.	Appuyer l'accès à la technologie et à la formation pour enregistrer le savoir traditionnel et les langues.
Élaborer des programmes culturels et linguistiques qui reflètent les histoires et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis et utilisent des outils adaptés culturellement.	Soutenir la création de centres communautaires de rétablissement de la langue.	Parrainer des événements faisant la promotion des langues et financer l'élaboration de dictionnaires.
	Sensibiliser les étudiants non autochtones aux perspectives autochtones de l'histoire au moyen d'un programme équilibré conçu avec l'aide des peuples autochtones.	Promouvoir l'analyse historique des langues et des coutumes des Premières nations, des Inuits et des Métis.
	Ne pas modifier les ressources en éducation linguistique fondées sur les récits et des références culturels et ne pas utiliser des traductions du français ou de l'anglais. Élaborer avec les aînés du matériel didactique et culturel pour encourager l'utilisation appropriée du savoir traditionnel.	Appuyer davantage l'enseignement des langues aux enfants et aux adultes dans la famille, les écoles et les universités. Accorder une accréditation aux enseignants et publier du matériel didactique.

SAVOIR, LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
	Permettre aux éducateurs qui mettent au point des ressources linguistiques autochtones d'obtenir des crédits pour leur travail en vue de l'obtention d'un certificat additionnel.	Aider les Premières nations, les Inuits et les Métis dans leurs pourparlers avec les provinces et les territoires concernant l'enseignement des langues, les programmes et les questions connexes.
	Examiner des façons d'introduire respectueusement le savoir autochtone dans les universités, les collèges et les écoles secondaires. Encourager les universités à reconnaître le savoir traditionnel des aînés et autres détenteurs en leur décernant un doctorat honorifique (p.ex. le savoir acquis par les aînés correspond à la matière d'un second cycle universitaire).	Examiner des moyens d'intégrer l'apprentissage des langues et les programmes culturels dans les réserves et hors de celles-ci grâces à des échanges culturels, à des programmes de sensibilisation à la terre, etc.
	Utiliser les valeurs et les méthodes traditionnelles pour donner une accréditation aux enseignants du savoir et des langues traditionnels. Former les enseignants et les orateurs par des moyens traditionnels ne s'inspirant pas de modèles d'alphabétisation non autochtones. Appuyer l'ouverture d'écoles traditionnelles dans les collectivités.	
La sensibilisation, la reconnaissance, le financement et les programmes		
Sensibiliser davantage les collectivités aux questions relatives à l'utilisation, à la protection et à l'apprentissage de la langue.	Établir des centre culturels régionaux et engager du personnel qualifié pour promouvoir la connaissance et la reconnaissance des langues et des cultures autochtones.	Reconnaître que le rétablissement des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis est un droit et non un privilège. Reconnaître le rôle du gouvernement dans la disparition de la langue et respecter la légitimité du processus de deuil pour cette perte.

PARTIE I

SAVOIR, LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
Reconnaître et apprécier en tant que modèles communautaires les personnes qui parlent couramment la langue.	Étudier la possibilité d'utiliser comme modèles les méthodes d'enseignement et d'apprentissage de la langue des Maori de la Nouvelle-Zélande.	Appuyer l'érection de monuments, la rédaction, la production et distribution d'ouvrages philosophiques, historiques littéraires et ayant trait aux traditions autochtones, et l'indemnisation des étudiants qui ont été pensionnaires pour reconnaître la responsabilité des pensionnats dans la perte des langues et des cultures.
Populariser les langues en utilisant des moyens attirants pour les jeunes, entre autres, la musique rap, les chansons, le tambour, etc.	Mener des recherches sur les fondements des histoires, traditions et philosophies orales et sur les expressions spirituelles et artistiques.	Comprendre l'urgence de s'attaquer aux questions linguistiques et de comprendre le lien direct entre la langue et la santé et le bien-être des collectivités et des individus.
Encourager les gouvernements des Premières nations, des Inuits et des Métis à distribuer équitablement les fonds entre un grand nombre de collectivités et d'organisations.	Les gouvernements devraient financer les collectivités pour utiliser des ressources et des programmes afin que les centres communautaires locaux deviennent des lieux où les langues autochtones sont parlées et où les cultures sont appréciées, partagées et honorées.	Le gouvernement devrait obtenir l'appui du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour mettre en place des cours obligatoires sur les langues, les histoires et les perspectives des Premières nations, des Inuits et des Métis dans les universités et collèges canadiens.
	Appuyer et utiliser les documentaires et les biographies pour promouvoir et transmettre le savoir culturel.	Patrimoine canadien devrait piloter une stratégie interministérielle et un groupe de travail sur les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis.
		Inclure l'environnement dans le définition de culture. Patrimoine canadien, Parcs Canada et Environnement Canada devraient mieux faire connaître l'importance du savoir écologique autochtone.

PARTIE I

SAVOIR, LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
		Encourager les fonctionnaires qui collaborent avec les peuples et les collectivités autochtones à suivre un cours interculturel (p.ex., programmes de sensibilisation de la terre avec les aînés). Leur offrir la possibilité d'apprendre une langue des Premières nations, des Inuits et des Métis.
		Simplifier le processus et les critères de demande de financement et les rendre plus accessibles et plus respectueux des contextes culturels. Veiller à l'admissibilité d'initiatives diversifiées et communautaires.
		Faire connaître les sources de financement fédéral et les critères d'admissibilité. Créer des postes régionaux afin d'aider les collectivités et les particuliers à préparer et à soumettre des propositions.
		Renseigner les collectivités sur l'état du financement des activités linguistiques et les processus les concernant. Vérifier avec les collectivités l'exactitude des rapports de financement.
		Créer au sein de Patrimoine canadien une source distincte de financement pour le savoir traditionnel afin de favoriser sa revitalisation dans les collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis.
		Financer intégralement les programmes d'enseignement des langues autochtones aux jeunes enfants (p.ex., immersion préscolaire, mentorats, groupes de renaissance) et l'élaboration de programmes d'immersion pour adultes à tous les niveaux.

SAVOIR AUTOCHTONE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CULTURELLE

QUESTIONS

« La question n'est pas l'utilisation de la propriété culturelle, mais l'abus qui en fait et l'absence de lien à la collectivité. » — un délégué

Dans certains cercles, les échanges sur le savoir autochtone et la propriété intellectuelle et culturelle ont été à la fois fructueux et complexes tandis que dans d'autres, les délégués n'ont pu vraiment en arriver à une compréhension commune de la question. Les discussions dépendaient de la connaissance que les délégués avaient des lois occidentales sur la propriété intellectuelle, du droit coutumier et du savoir autochtone.

Les perspectives des Premières nations, des Inuits et des Métis sur le savoir autochtone démontrent l'étendue du conflit entre la conception que les autochtones ont de la propriété culturelle et les lois actuelles ayant trait à la propriété intellectuelle. Comme l'a fait remarquer Christle Wiebe dans son document de travail pour *Traditions* :

> *… Nos noms, nos chants et nos récits servent à des fins qui ne respectent pas leurs origines culturelles. Le message qui est transmis aux membres de notre collectivité et au monde est que les prérogatives culturelles peuvent être employées en tout temps et qu'elles ne sont pas réellement porteuses de sens… La nécessité de protéger la culture a pris une importance considérable dans les dernières années*[11].

Comme l'ont mentionné les tribus Tulalip de Washington, « le fait de parler des droits sans parler aussi des obligations liées à l'exploitation des savoirs et des ressources n'a aucun sens : ce point de vue est courant, à défaut d'être universel, parmi les peuples autochtones[12] ». Dès lors, les délégués ont cerné les enjeux relatifs au savoir autochtone et à la propriété intellectuelle et culturelle ainsi que leur vulnérabilité.

La vulnérabilité du savoir autochtone

- *L'exploitation et l'appropriation du savoir autochtone*
  - Le partage des connaissances est une noble tradition des Premières nations, des Inuits et des Métis, mais le savoir autochtone est souvent subtilisé sans que les collectivités qui l'ont produit en retirent un moindre bénéfice.
  - La mondialisation et les technologies modernes peuvent miner les moyens pris pour protéger le savoir autochtone contre l'appropriation et l'utilisation abusive et compliquent les mesures prises pour contrôler les connaissances communes et leur utilisation.

11 « Droit coutumier et propriété culturelle et intellectuelle », *Documents de travail, supra* note 3, p. 73.

12 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Déclaration des tribus Tulalip de Washington sur le folklore, le savoir indigène et le domaine public, Rapport du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, 5e session, 7 au 15 juillet 2003 (Genève, Suisse, 4 août 2003), p. 27 [WIPO/GRTKF/IC/5/15].

- Il faut protéger le savoir traditionnel concernant les médecines, les cérémonies, les chants et les symboles de la production en série, de l'appropriation et de la commercialisation, car cela leur enlève leur valeur et leur signification. Plusieurs délégués ont dit craindre que l'utilisation abusive du savoir autochtone puisse causer des dommages spirituels.

- *La recherche*
  - La recherche soulève des questions éthiques sur l'utilisation abusive des cultures autochtones. À titre d'exemple, la recherche est souvent menée sans le consentement et le contrôle des peuples concernés. Les collectivités autochtones se sentent dépouillées de leurs connaissances et surtout démunies lorsque les chercheurs ne leur permettent pas d'approuver les résultats de leurs recherches.
  - L'utilisation de matériel génétique sans consentement éclairé préalable peut également soulever des questions éthiques.

- *L'intendance du savoir autochtone*
  - Les mécanismes occidentaux de protection de la propriété intellectuelle sont fondés sur des notions de propriété et de paternité d'une œuvre individuelle qui sont peu appropriées aux valeurs propres à l'intendance et aux concepts de propriété collective du savoir respectés par les Premières nations, les Inuits et les Métis. Plusieurs artistes autochtones croient qu'ils ne peuvent revendiquer la propriété ou la paternité de leurs œuvres inspirées du savoir autochtone.
  - Bien que les lois sur la propriété intellectuelle diffèrent des valeurs traditionnelles fondées sur la propriété collective, il y a quand même lieu de protéger le savoir autochtone de l'utilisation abusive au sein et à l'extérieur des collectivités. La question fondamentale est la suivante : Qui détient le droit de produire des articles culturels et quels systèmes ou lois sont nécessaires pour établir et réglementer ce droit?

- *Les lacunes dans les politiques*
  - Les différences entre le savoir autochtone et les mécanismes de sauvegarde de la propriété intellectuelle ne facilitent aucunement la protection d'articles culturels fonctionnels, entre autres, les vêtements. Les délégués ont posé les questions suivantes : « Est-ce possible de concilier le droit coutumier autochtone et les lois et règlements euro-canadiens sur la propriété intellectuelle? Cette conciliation est-elle souhaitable?
  - Dans certains cas, les lois sur la propriété intellectuelle sont en fait venues à la rescousse de ceux qui se sont appropriés le savoir autochtone.
  - Des concepts tels que « désuétude » et « domaine public » n'ont pas vraiment d'application dans la propriété intellectuelle et culturelle autochtone, car celle-ci doit être protégée indéfiniment et ne peut jamais être du domaine public.

- *Les droits collectifs et individuels*
  - L'intendance communautaire du savoir autochtone établit un équilibre délicat entre les droits collectifs et l'esprit d'entreprise et de créativité individuel qui peut difficilement être compatible avec les lois et règlements actuels sur la propriété intellectuelle.

- *Le droit coutumier*
  - Il faut reconnaître que les Première nations, les Inuits et les Métis ont leurs propres systèmes, lois et outils pour protéger le savoir autochtone et la propriété intellectuelle et culturelle.
  - Le savoir autochtone est intimement lié aux traditions orales. Les lieux sacrés, les cérémonies et les médecines sont protégés par la transmission du savoir à d'autres personnes dans la collectivité, dont les aînés, les porteurs de calumet et les porteurs de remèdes à qui sont conférées la responsabilité et l'autorité d'accomplir les rites appropriés.
  - La Cour suprême du Canada a confirmé que la preuve orale est admissible dans la revendication des droits ancestraux[13]. Les juristes du droit de la propriété intellectuelle s'efforcent à l'heure actuelle de trouver une place appropriée pour le droit coutumier et les protocoles fondés sur les traditions orales des Premières nations, des Inuits et des Métis.
  - Dans certaines collectivités autochtones, des aînés ont perdu confiance dans leur rôle traditionnel et les atteintes au droit coutumier et aux protocoles sont souvent issues d'une absence des enseignements traditionnels.
- *Le savoir et les responsabilités*
  - Le savoir autochtone est transmis par un système interne de transfert d'obligations. Ce savoir est accompagné de responsabilités.
  - Les protocoles de transmission du savoir autochtone doivent être compris. À titre d'exemple, les chants et les récits ne sont pas génériques et ils ont un but, une fonction et des obligations. Des moments et des lieux précis leurs sont réservés et ils doivent être honorés dans ces contextes particuliers.
  - Un livre peut permettre d'apprendre les cérémonies et d'acquérir le savoir. Mais, le livre ne confère pas au lecteur le droit de l'exécuter ou de l'utiliser. Il faut franchir des étapes spécifiques pour acquérir les différents niveaux du savoir. Les gens doivent respecter les protocoles et les us locaux.
  - Les anthropologues interprètent souvent mal les récits culturels et ainsi les déforment.

L'accès à la propriété intellectuelle dans les institutions

- La propriété intellectuelle des Premières nations, des Inuits et des Métis devait être utilisée par ces peuples pour des besoins culturels et non d'affichage.
- Les objets sacrés ont été enlevés des collectivités autochtones et plusieurs de ceux-ci ne leur ont pas été retournés.

13 *Delgamuukw c. la Colombie-Britannique,* [1998] 1 C.N.L.R. 14.

- Les musées ont le mandat de partager l'information avec le public, mais ils doivent également protéger le savoir sacré et la propriété culturelle jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés par leurs propriétaires légitimes.

- *La reconnaissance des objets culturels*
  - Il faut absolument comprendre que les objets culturels comportent des aspects matériels et immatériels. À l'heure actuelle, il n'existe aucun protocole ou code d'éthique sur le traitement des objets ayant une pertinence culturelle importante conservés dans des institutions ou sur l'accès à ces articles par les collectivités autochtones.

- *La participation à l'interprétation de la propriété culturelle*
  - Contrairement à plusieurs institutions, des musées, des centres d'archives et des établissements échangent des récits traditionnels et des biens culturels sans la participation des Premières nations, des Inuits ou des Métis en cause.

La sensibilisation, la reconnaissance, le financement et les programmes

- *Le gouvernement*
  - Les collectivités autochtones et les gouvernements doivent collaborer dans les questions concernant le savoir ainsi que la propriété intellectuelle et culturelle autochtone.

- *La collectivité*
  - Plusieurs collectivités ne connaissent pas les lois sur la propriété intellectuelle et les autres recours légaux.

- *Le grand public*
  - Le grand public ne semble pas comprendre l'importance du savoir autochtone, ce qui ne lui inspire aucune appréciation ou légitimité et ce qui peut créer des conflits et des tensions.

- *La défense des droits de propriété intellectuelle*
  - Les interventions à la suite d'infractions aux lois sur la propriété intellectuelle sont coûteuses et longues, ce qui dissuade les Autochtones d'avoir recours au système juridique canadien pour défendre les droits à la propriété intellectuelle et culturelle.

MESURES SUGGÉRÉES

« Nos récits traditionnels comportent des protocoles et des lois qui nous gouvernent et nous dirigent. Nous devons assumer nos responsabilités à partir de ce point. » — un délégué

Les peuples autochtones croient que le savoir a été acquis par les générations antérieures et qu'il n'appartient pas à des personnes en particulier. Le savoir doit être transmis. Les communautés locales et indigènes « ont peu à peu mis au point des structures sociales

diverses mais stables qui déterminent le flux des connaissances et des innovations[14] ». Donc, les détenteurs du savoir se voient présenter deux systèmes de protection : les systèmes coutumiers et les systèmes occidentaux de propriété intellectuelle. L'affirmation des droits de propriété intellectuelle et culturelle des Premières nations, des Inuits et des Métis dépend donc de l'interaction et des relations entre ces deux systèmes. Comme un délégué l'a fait remarquer :

> *Le peuple Piikani vit à l'extrémité est des Rocheuses. Il croit que le Créateur l'a mis à cet endroit, dans les collines de Porcupine, et qu'il est égal à la Création. Lorsqu'on évoque la protection des idées, on veut dire les protéger pour les partager avec le public. Notre pratique de protection des idées est issue de l'endroit où nous vivons. Si vous voulez protéger votre famille, vous faites ériger un tipi. Certaines personnes étaient autorisées à peindre les tipis. Vous pressentiez un groupe pour obtenir la permission de peindre un tipi pour un autre groupe selon le dessin du premier. Ces dessins sont vieux – aussi vieux que le Créateur qui a installé le peuple Piikani dans les collines de Porcupine. Une personne recevait des lois traditionnelles dans des rêves et elle engageait un peintre pour peindre le tipi. Quiconque voulait ce dessin devait demander la permission au propriétaire du tipi et celui-ci devait lui en céder le droit. Une cérémonie de transfert issue d'un système de respect avait lieu – vous n'imitez pas ce tipi, parce que vous savez que cette personne a un droit sur celui-ci. C'est en fait un système de droit d'auteur.*

Il est difficile de savoir comment concilier ces deux systèmes et ensembles de valeurs. Toutefois les délégués ont recommandé plusieurs façons de le faire et les ont réparties en trois catégories : celles relevant des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis, celles relevant à la fois des gouvernements et des collectivités et celles relevant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

14 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, *Savoirs traditionnels : Besoins et attentes en matière de propriété intellectuelle*, Rapport de l'OMPI sur les missions d'enquête consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels (1998-1999), (Genève, Suisse : avril 2001) p. 58.

PARTIE II

SAVOIR AUTOCHTONE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CULTURELLE MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
L'accès à la propriété culturelle dans les institutions		
Demander l'aide des Premières nations, des Inuits et des Métis pour la représentation, l'interprétation et la conservation des biens culturels autochtones dans les institutions.	Impliquer les peuples autochtones connaissant les cérémonies coutumières et culturelles dans le retour des objets à leurs propriétaires.	Élaborer une politique qui garantira aux collectivités l'accès à leurs biens culturels se trouvant dans des établissements tels que les musées et les centres d'archives.
Rallier la collectivité pour le retour des biens culturels conservés dans les institutions. Ériger une infrastructure communautaire afin que les objets puissent être acceptés correctement à leur retour.		Adopter des lois prévoyant le retour aux collectivités des objets sacrés et des autres biens culturels.
		Offrir aux collectivités un plus grand soutien pour le retour d'objets culturels se trouvant entre les mains d'établissements et de gouvernements étrangers et surtout en ce qui a trait aux processus administratifs.
La participation de la collectivité		
Décider collectivement ce qui peut être partagé et ce qui doit être protégé parce que sacré. Faire la distinction entre la voie commerciale et la voie sacrée.	Trouver ensemble des façons respectueuses d'identifier et de protéger le savoir autochtone. Favoriser la collaboration entre les aînés et les érudits et les enseignants autochtones.	Appuyer les programmes communautaires d'éducation concernant la propriété intellectuelle et la mise au point de produits de communication accessibles et conviviaux.
Mettre en place dans chaque collectivité un protocole de recherche et un code d'éthique pour protéger l'intégrité du savoir autochtone et de la propriété intellectuelle et culturelle.	Recourir à des principes éthiques et à des protocoles communautaires pour guider la recherche commanditée par le gouvernement. Faire en sorte que les résultats soient utilisés pour le bien de la collectivité.	Reconnaître que seules les collectivités peuvent indiquer ce qui peut et ne peut pas être partagé.

PARTIE II

SAVOIR AUTOCHTONE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CULTURELLE MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
Le droit coutumier et les lois sur la propriété intellectuelle		
Poursuivre la recherche sur des modèles de lois *sui generis* (uniques) pour les biens culturels et la guider par des actions communautaires, dont la mise en place de conseils des aînés.	Identifier et respecter le savoir, les pratiques, les langues et les cultures autochtones. Établir par des recherches la mesure dans laquelle on peut concilier l'approche occidentale à la propriété intellectuelle (p. ex., lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Convention sur la diversité biologique, UNESCO) et l'utilisation appropriée du savoir autochtone.	Examiner des moyens de concilier les notions occidentales de propriété et de paternité et les notions de droits collectifs et d'intendance des Premières nations, des Inuits et des Métis.
		Promouvoir la connaissance du droit coutumier et des protocoles et incorporer à la législation canadienne le respect de ces structures et processus. Veiller à ce que la législation canadienne tienne compte du savoir autochtone en appuyant et en respectant les protocoles autochtones d'utilisation des ressources naturelles.
		Respecter le droit coutumier et les protocoles propres à chaque nation et collectivité autochtone.
		Établir pour les biens culturels et intellectuels reliés au savoir autochtone une exemption à la péremption prévue par la législation sur les droits d'auteur.

PARTIE II

SAVOIR AUTOCHTONE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CULTURELLE MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
La sensibilisation, la reconnaissance, le financement et les programmes		
Obtenir la collaboration des députés locaux afin de faire reconnaître la propriété intellectuelle et culturelle des Premières nations, des Inuits et des Métis.	Préciser les rôles et les responsabilités des collectivités et des gouvernements dans la protection du savoir autochtone.	Faciliter l'échange d'information entre les collectivités et les individus sur les lois portant sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ainsi que sur les avantages et les limites qu'elles présentent aux collectivités et aux artistes. Dresser une liste des outils permettant de promouvoir et de contrôler les droits de propriété intellectuelle et culturelle des peuples autochtones.
Amorcer un dialogue avec les producteurs culturels concernant des moyens de reconnaître dans le respect la propriété culturelle.	Sensibiliser les Canadiens à l'importance des événements et des cérémonies traditionnels.	Participer à une stratégie d'action interministérielle fédérale visant le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.
Protéger les praticiens et les guérisseurs contre l'exploitation et lancer l'alerte dans les collectivités concernant la récolte inappropriée de produits médicinaux par des étrangers.	Promouvoir une plus grande connaissance des questions de protection de la vie privée concernant le savoir sacré autochtone.	
		Renseigner les comités d'éthique et d'examen des universités et des instituts de recherche sur les protocoles des Premières nations, des Inuits et des Métis et les questions liées à la participation des collectivités dans la recherche.
		Coordonner toute la recherche sur la propriété intellectuelle et culturelle autochtone menée au pays avec le travail de la délégation canadienne à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

PARTIE II

SAVOIR AUTOCHTONE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CULTURELLE MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
	Établir un bureau central chargé d'un code d'éthique fondé sur la notion de collectivité pour l'utilisation et l'échange du savoir traditionnel.	Fournir les ressources suffisantes pour effectuer la recherche fondamentale nécessaire dans les lois et les protocoles coutumiers.
	Dresser un répertoire international des pratiques exemplaires de protection du savoir autochtone.	Financer un groupe de réflexion autochtone pour analyser les questions liées à la protection et au contrôle du savoir autochtone. Y faire siéger des aînés, des praticiens du savoir traditionnel, des avocats, des entrepreneurs, des professeurs, des artistes, des organisations communautaires et des particuliers qui seront touchés par les décisions du groupe.
	Mettre sur pied un institut du savoir autochtone qui aidera les collectivités à élaborer des protocoles et des moyens pour régler les différends liés à la protection et à l'utilisation des coutumes, des enseignements et des symboles.	Financer la recherche sur les modèles *sui generis* pour la protection et le contrôle du savoir autochtone. Financer des discussions communautaires continues sur les modèles possibles.
		Soutenir les collectivités en leur offrant les ressources nécessaires pour faire respecter les droits d'auteurs et de propriété intellectuelle.

SAVOIR AUTOCHTONE ET EXPRESSION ARTISTIQUE

QUESTIONS

« Vous ne pouvez fragmenter nos expressions artistiques, car elles sont tissées dans tous les aspects de notre vie. » — un délégué

Une importante préoccupation s'est dégagée des rassemblements – les définitions courantes de l'expression artistique ne sont pas générales et elles sont souvent étrangères aux perspectives des Premières nations, des Inuits et des Métis. L'expression artistique a plusieurs sens dans les cultures autochtones. À titre d'exemple, l'art et la culture sont liés à la collectivité et la peinture sur tipi est un droit qui est acquis et non uniquement l'expression de la créativité d'une personne. De plus, l'expression artistique dépeint des activités telles que la chasse, la pêche, la couture, la création de vêtements, la préparation d'aliments et les récits. Les délégués ont cerné un écart entre les notions autochtones et les notions générales de l'expression artistique. Cet écart déroute souvent les artistes, les praticiens culturels et les organismes de financement et restreint l'accès aux programmes de soutien par les artistes si leurs œuvres ne s'inscrivent pas dans les définitions courantes d'expression artistique.

Plusieurs délégués ont remarqué un manque d'appréciation du contenu des articles culturels et l'ont attribué en partie à un marketing inefficace et aux idées erronées concernant les arts et l'artisanat autochtones. Les délégués ont également déploré le fait que les stéréotypes sont renforcés lorsque les expressions culturelles et artistiques traditionnelles jouissent d'un soutien alors que les œuvres d'artistes contemporains sont ignorées.

Les délégués ont cerné les questions suivantes concernant le savoir autochtone et l'expression artistique.

L'authenticité

- *L'absence de mécanismes pour mesurer le degré d'authenticité*
  - La méconnaissance et le manque de respect pour l'authenticité de l'art et de l'artisanat des Premières nations, des Inuits et des Métis démontrent que des mécanismes permettant de renforcer la reconnaissance et le respect de l'authenticité de ces objets sont nécessaires.
- *L'authenticité dans les musées*
  - La vente par certains musées et institutions culturelles d'objets factices (p. ex., les totems en plastique et les attrape-rêves) soulève de grandes préoccupations.

L'appropriation et l'exploitation du savoir autochtone

- *L'expropriation culturelle*
  - Les créateurs et les artistes perdent à la fois reconnaissance, contrôle et profits lorsque d'autres s'approprient leurs expressions artistiques et culturelles.
  - Les imitations bas de gamme des expressions artistiques et culturelles des Premières nations, des Inuits et des Métis menacent la réputation des artistes

et déprécient les objets authentiques. À titre d'exemple, des marchés étrangers reproduisent des objets d'art et d'artisanat autochtones et les exportent au Canada pour le marché du tourisme.

- *Le manque de contrôle communautaire*
  - Les fausses interprétations et représentations culturelles se produisent lorsque les collectivités ne sont pas consultées pour la présentation et l'interprétation de leurs expressions artistiques et culturelles.
  - Il est difficile de rétablir la propriété de récits qui ont été enregistrés par les chercheurs et les anthropologues.

Le marketing et les nouvelles technologies

- *Les influences de la technologie moderne*
  - Les nouvelles technologies, entre autres l'Internet, offrent aux artistes autochtones d'intéressantes possibilités de réseautage, de commercialisation et permettent d'explorer de nouvelles voies pour l'expression artistique. Cependant, ces mêmes technologies ont soulevé des problèmes liés à l'appropriation ainsi qu'à la fausse représentation et interprétation. Les artistes font face à un dilemme d'importance – comment utiliser ces technologies d'une manière respectueuse.
- *La production de masse des objets d'arts et de l'artisanat*
  - Les objets d'arts, l'artisanat et les bijoux des Premières nations, des Inuits et des Métis sont produits en masse et vendus à des prix que ne peuvent égaler les artistes.
  - La production de masse dépouille les objets culturels de leur sens originel.
- *Le marketing*
  - Le marketing culturel subvient aux besoins de familles autochtones, mais il peut également commercialiser et entacher la culture.
  - Les débouchés pour les objets d'art et l'artisanat autochtones sont rares et les jeunes artistes ont de la difficulté à avoir accès aux marchés actuels.
  - La plupart des marchés soutiennent seulement l'art traditionnel des Premières nations, des Inuits et des Métis et la promotion des expressions artistiques autochtones contemporaines est quasi inexistante.
  - Les techniques occidentales de marketing peuvent nuire à l'expression artistique traditionnelle en favorisant un type d'expression particulier. À titre d'exemple, la tendance actuelle pour l'art inuit est aux sculptures d'animaux.

La sensibilisation, la reconnaissance, le financement et les programmes

- *Le gouvernement*
  - La distinction artificielle entre la langue, la culture (p. ex., récits, lieux sacrés, rituels) et l'expression artistique érode graduellement l'expression artistique et culturelle des Premières nations, des Inuits et des Métis.

- *La collectivité*
  - Les Autochtones ne vivant pas dans la collectivité ou sans liens étroits avec elle ont de la difficulté à obtenir la permission de consulter, d'étudier et d'utiliser le savoir autochtone.
  - Les Autochtones en milieu urbain, dont plusieurs artistes, n'ont peut-être pas de liens avec leurs collectivités ancestrales et donc peu d'accès au savoir et aux guides traditionnels. Il leur est donc difficile de respecter les protocoles visant l'utilisation à des fins artistiques des symboles culturels, des récits, etc.
  - Les artistes et les collectivités autochtones n'ont pas de mécanismes qui leur permettraient d'échanger leurs inquiétudes, préoccupations et solutions communes.
- *Le grand public*
  - Le manque de connaissances sur l'origine des objets culturels et leur destination première peuvent mener à une fausse représentation et à une utilisation abusive. Il faut se rappeler que certains objets ont servi à des cérémonies spécifiques.
- *Le soutien des artistes*
  - Il faut faire connaître davantage les sources et les programmes de financement pour que les talents des artistes autochtones puissent s'épanouir.
  - Les obstacles au soutien des artistes des Premières nations et des artistes inuits et métis sont souvent attribuables à l'absence d'Autochtones au sein des jurys de pairs dans les organismes de financement.
  - Les formes traditionnelles d'expression artistique et culturelle font souvent l'objet d'un soutien financier, tandis que les artistes contemporains ont plus de difficulté à trouver un financement.
- *Les obstacles au financement*
  - Plusieurs délégués du secteur des nouveaux médias et de la production cinématographique étaient d'avis que les productions réalisées par les Premières nations, les Inuits et les Métis ne sont pas suffisamment subventionnées.
  - Les délégués ont également fait remarquer que, dans bien des cas, les projets cinématographiques ne sont financés que s'ils comportent des scènes en langue autochtone. Certains ont indiqué que cette condition était une façon efficace de promouvoir les langues autochtones tandis que d'autres y voyaient un obstacle pour les artistes talentueux et qualifiés qui ne parlent pas une langue autochtone.
  - Il faut mieux faire connaître les critères de financement, car certains artistes semblent privilégiés et d'autres ont peine à se faire reconnaître.
- *La rédaction de propositions*
  - Les artistes ont fait remarquer que la rédaction d'une proposition est une démarche lourde, déroutante et coûteuse. Ils sont d'avis que la grande quantité de temps qu'ils doivent y réserver pourrait être consacrée à l'expression de leurs talents créatifs.

MESURES SUGGÉRÉES

« Nous devons faire comprendre que nos cultures évoluent et sont dynamiques. Nous devons célébrer le dynamisme de notre art et de notre peuple. »
— un délégué

Les artistes ont une énorme responsabilité, car ils sont l'un des importants véhicules de la culture et de l'éveil de leur peuple. Un délégué a offert ce point de vue :

> *Dans la culture tlingit, les parents nourrissent le talent de leurs enfants dès leur bas âge, car ils reconnaissent qu'ils sont les porteurs des récits et de la culture. Tout découle de l'expression artistique. Les artistes en herbe ne chassaient et ne pêchaient pas nécessairement, car d'autres veillaient à leurs besoins. Nous sommes revenus au point de départ; les artistes doivent être les militants de l'art et nous devons les porter en estime, car ils sont notre voix.*

Les délégués ont réparti leurs recommandations en trois catégories : celles relevant des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis, celles relevant à la fois des gouvernements et des collectivités et celles relevant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

PARTIE III

SAVOIR AUTOCHTONE ET EXPRESSION ARTISTIQUE – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
L'authenticité		
Mettre au point des mécanismes de validation et d'authentification des symboles et icônes des Premières nations, des Inuits et des Métis.	Élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation des symboles et des icônes pour garantir leur utilisation appropriée et authentique.	Demander aux collectivités autochtones l'autorisation d'utiliser leurs symboles et icônes dans les publicités fédérales.
Les aînés et les jeunes		
Reconnaître le rôle des aînés et des jeunes dans la représentation et la revitalisation de l'expression artistique autochtone.		
Offrir dans les collectivités un soutien et des possibilités pour l'encadrement artistique des jeunes.		
Rallier les éducateurs pour que les jeunes apprennent leur histoire, leur culture et leur langue.		
Le marketing et les nouvelles technologies		
Étudier la possibilité de commercialiser en ligne les matières premières traditionnelles (p. ex., la matière utilisée pour la vannerie traditionnelle) afin d'aider les collectivités à les obtenir et à préserver leurs habiletés traditionnelles.		Dissuader l'appropriation en mettant en place une politique sur le commerce international imposant une taxe sur l'importation, l'exportation et la vente d'imitations d'objets culturels des Premières nations, des Inuits et des Métis.
Exercer des pressions en tant qu'artistes sur les galeries et les établissements nationaux pour protéger les acquis.		Examiner les possibilités qu'offrent les Jeux olympiques d'hiver de 2010 de sensibiliser les consommateurs aux objets d'art et à l'artisanat autochtones authentiques.

PARTIE III

SAVOIR AUTOCHTONE ET EXPRESSION ARTISTIQUE – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
Ouvrir des boutiques et des galeries pour mousser l'art autochtone contemporain (musique, bijoux, vêtements, peintures, etc).		
La sensibilisation, la reconnaissance, le financement et les programmes		
Reconnaître et appuyer le rôle et le travail des artistes en tant que véhicules de la culture.		Modifier les dispositions législatives afin de reconnaître que l'accès par les peuples autochtones aux ressources naturelles nécessaires à l'expression artistique et culturelle traditionnelle (p. ex., matières premières pour la vannerie, bois, venaison) est un droit constitutionnel et issu de traités qui doit être respecté.
Créer d'autres occasions et lieux pour raconter les récits dans les collectivités.		Patrimoine canadien devrait promouvoir à l'échelle nationale et internationale, la diversité et l'excellence du talent artistique et culturel des Premières nations, des Inuits et des Métis.
Faire connaître davantage les mets traditionnels et locaux et leur effet bénéfique sur la santé.		Inclure dans les critères de financement la connaissance des expressions artistiques des Premières nations, des Inuits et des Métis.
Exercer des pressions pour l'obtention de ressources convenables et d'espaces et d'occasions respectueux de la culture pour l'expression artistique autochtone.		Faire connaître davantage aux artistes les sources de financement, y compris le processus de demande de financement.

PARTIE III

SAVOIR AUTOCHTONE ET EXPRESSION ARTISTIQUE – MESURES SUGGÉRÉES

Responsabilités des collectivités	Responsabilités communes	Responsabilités gouvernementales
	Établir un poste d'agent de liaison communautaire à Patrimoine canadien chargé d'aider les artistes en offrant des ateliers de préparation de propositions et d'autres activités semblables.	
	Encourager un soutien adéquat et une rémunération suffisante des artistes autochtones.	
	Patrimoine canadien devrait envisager d'accroître le soutien offert aux artistes par les organismes en rétablissant l'Office national de commercialisation de l'art et de l'artisanat, en mettant sur pied des coopératives et des guildes artistiques, en créant un conseil national des arts des Premières nations, des Inuits et des Métis et en finançant les programmes de mentorat artistique.	

MOT DE LA FIN DU GROUPE CONSULTATIF

Dans nos préparatifs pour *Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone*, nous étions pleinement conscients de l'importance de notre tâche. Les Premières nations, les Inuits et les Métis doivent promouvoir et célébrer les vastes connaissances que leurs ancêtres leur ont léguées. Nos croyances culturelles, nos pratiques traditionnelles dans nos territoires ancestraux et nos expressions artistiques définissent nos sociétés et sont essentielles à notre survie. Nous reconnaissons également que bien que les peuples autochtones croient à l'échange du savoir, ils doivent veiller à ce qu'il soit protégé contre l'utilisation abusive et l'appropriation. Les rassemblements nous ont permis d'analyser ces enjeux et d'autres questions importantes avec d'autres peuples autochtones, de nous enrichir de nos perspectives et de nos expériences mutuelles et de trouver des moyens de planifier l'avenir avec l'aide et la collaboration des représentants de différents ordres de gouvernement, y compris nos gouvernements autochtones.

Traditions nous a fourni l'occasion de discuter de questions fondamentales liées à nos façons d'apprendre, à nos relations avec la terre, à nos formes d'expression artistique, à l'appropriation et au rapatriement. Comme le souligne le rapport, deux autres questions sont importantes pour les peuples autochtones : la revitalisation des langues qui sous-tend plusieurs autres aspects et une plus grande reconnaissance et protection du savoir et de la sagesse des aînés qui sont nos dirigeants, nos guides et nos éducateurs. *Traditions* a permis de reconnaître que les nations autochtones, les collectivités et les gouvernements sont individuellement responsables de mettre en œuvre des mesures, de rendre compte des résultats obtenus ainsi que d'établir des partenariats en vue de provoquer des changements. Ils ont chacun des coutumes et des protocoles adéquats d'engagement.

Dès les premiers instants de la planification des rassemblements, nous avons utilisé le cadre Lieu, Action, Langue et Chant, ou LALC, pour nouer des partenariats entre nous et avec Patrimoine canadien. Ce cadre comporte des principes et des protocoles de discussion qui prennent appui sur des modes décisionnels culturellement différents et qui favorisent les échanges respectueux des pratiques et des protocoles des Premières nations, des Inuits et des Métis. Le concept du cercle est un principe directeur que partagent beaucoup de collectivités autochtones. Avec l'aide des aînés des nations et des collectivités d'accueil, nous avons élaboré un mode de discussion pour chaque rassemblement qui favorisait l'élaboration d'un modèle pertinent et respectueux des protocoles culturels de nos hôtes.

Nous croyons que ceux et celles qui ont contribué aux rassemblements ont donné d'eux-mêmes en raison de leur respect d'un dialogue ouvert et constructif menant à des décisions concernant les mesures à prendre et les responsabilités de chacun et en raison de leur engagement en vue d'établir des relations plus harmonieuses et fructueuses entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. Nous désirons remercier Patrimoine canadien et tous les délégués d'un bout à l'autre du Canada. Ils ont compris l'importance fondamentale de reconnaître, d'apprécier et de protéger le savoir autochtone sous toutes ses formes et c'est grâce à cette reconnaissance que ces rassemblements ont pu avoir lieu.

CONCLUSION

« … la question suivante se pose : qu'allons-nous faire? Tous ces processus – ces rassemblements – signifient que quelque chose est due à ceux qui sont venus ici. C'est là une lourde responsabilité. » — un délégué

Patrimoine canadien a lancé le projet *Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone* pour améliorer les relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones, mieux comprendre les défis communs et favoriser la collaboration afin de créer un avenir dans lequel les langues et les cultures autochtones peuvent s'épanouir et les collectivité avoir un plus grand contrôle sur la protection, la préservation et l'échange du savoir autochtone sous toutes ses formes.

Les délégués ont clairement déclaré qu'une solution générique n'existe pas et que les collectivités et les gouvernements sont tous deux responsables des mesures à prendre. Ils ont également affirmé que le moment est venu de passer à l'action. Nous avons compris ces messages. Les rassemblements sont terminés, mais le voyage se poursuit. Nous à Patrimoine canadien devons trouver les moyens appropriés pour concrétiser ces messages.

En dernier lieu, nous désirons remercier les aînés, les chefs, les ministres, les délégués des Premières nations, des Inuits et des Métis et les représentants gouvernementaux qui ont assisté aux rassemblements. Nous les remercions tous d'avoir ouvert leur cœur et leur esprit au cours des discussions en cercle. En rédigeant ce rapport, nous espérons avoir réussi à refléter les voix diverses que nous avons entendues et à faire honneur aux connaissances et à la sagesse qui nous ont été transmises.

ANNEXE A : CALENDRIER DES TRADITIONS : RASSEMBLEMENTS NATIONAUX SUR LE SAVOIR AUTOCHTONE 3 MAI AU 24 JUIN 2005

1. **Rankin Inlet, Nunavut**
   3 au 5 mai

2. **Edmonton, Alberta**
   10 au 12 mai

3. **Penticton, Colombie-Britannique**
   17 au 19 mai

4. **Wanuskewin, Saskatchewan**
   25 au 27 mai

5. **Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest**
   31 mai au 2 juin

6. **Wendake, Québec**
   7 au 9 juin

7. **Eskasoni, Nouvelle-Écosse**
   14 au 16 juin

8. **Six Nations, Ontario**
   22 au 24 juin

ANNEXE B : REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AUX RASSEMBLEMENTS

Plus de 400 délégués ont participé aux huit rassemblements, incluant les Premières nations, les Inuits et les Métis de toutes les provinces et de tous les territoires.

Figure A :

Proportion de délégués des Premières nations, des Inuits et des Métis

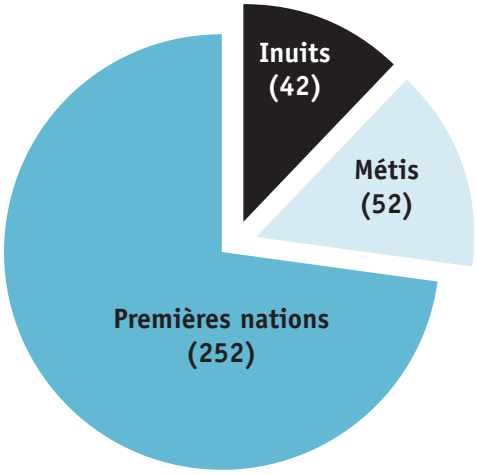

Figure B :

Proportion de participants des gouvernements et de la collectivité

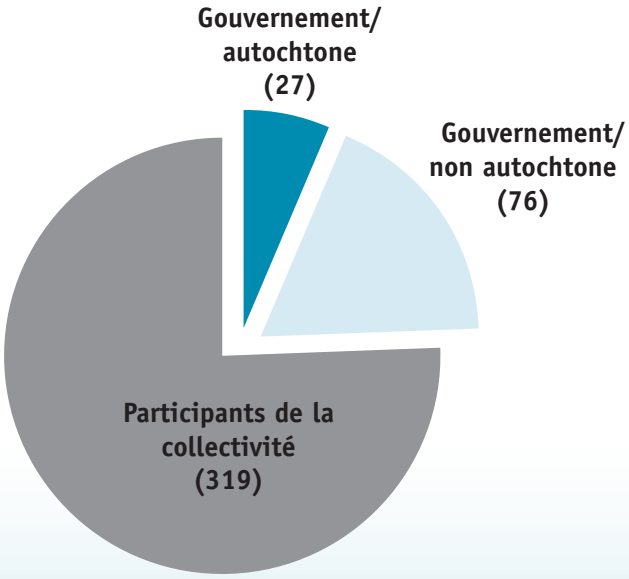

* La catégorie gouvernement/non autochtone inclut tous les délégués non autochtones, y compris ceux qui travaillent pour des organisations à l'extérieur de tous les ordres de gouvernement.

Figure C :

Représentation régionale

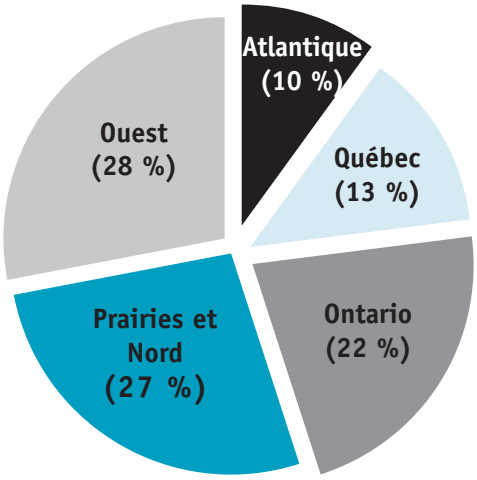

Figure D :

Distribution des délégués par province d'origine

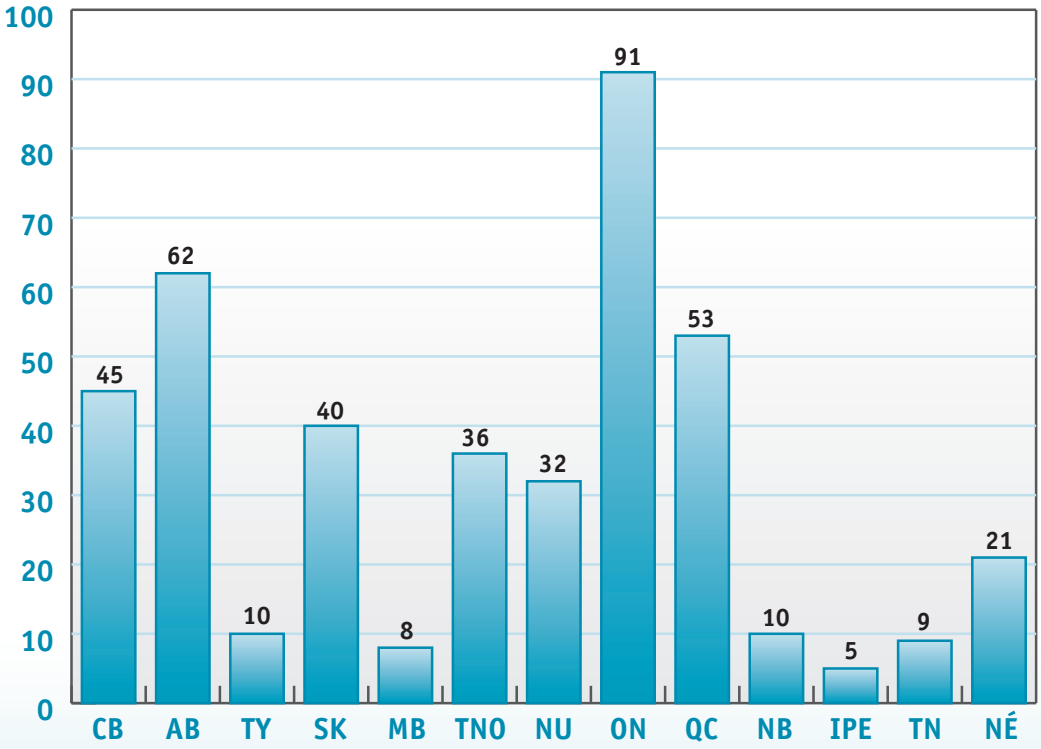

Figure E :

Distribution des délégués par sexe et par rassemblement

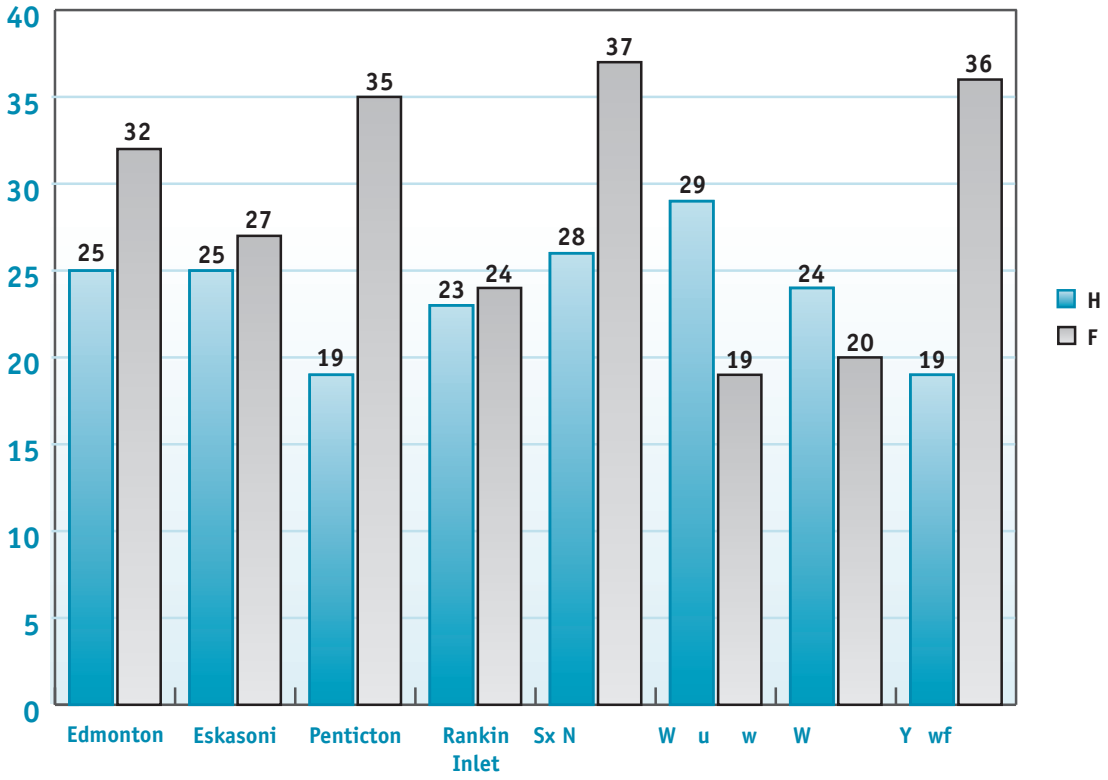

Figure F :

Distribution totale par sexe pour tous les rassemblements

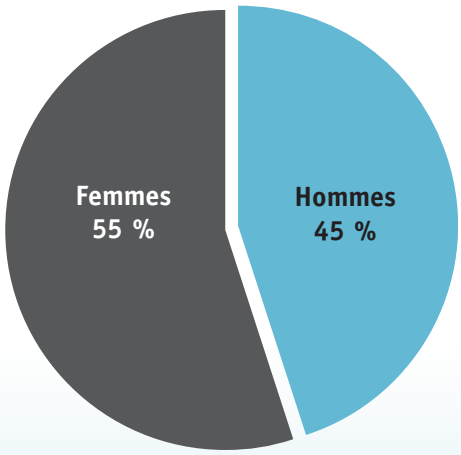

ANNEXE C : RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX RASSEMBLEMENTS

Plus de 100 des délégués qui ont participé aux rassemblements nationaux étaient des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les institutions suivantes y ont participé :

Ministères et organismes fédéraux

- Patrimoine canadien
- Justice Canada
- Industrie Canada
- Commission du droit du Canada
- Agence Parcs Canada
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Environnement Canada
- Santé Canada
- Bureau du Conseil privé

Organismes du portefeuille du Patrimoine canadien

- Conseil des Arts du Canada
- Fondation canadienne des relations raciales
- Musée canadien des civilisations
- Musée des sciences et de la technologie
- Musée de la nature
- Institut canadien de conservation
- Réseau canadien d'information sur le patrimoine canadien

Gouvernements provinciaux/territoriaux

- Gouvernement du Nunavut
- Gouvernement de l'Alberta
- Gouvernement de la Saskatchewan
- Gouvernement du Manitoba
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Ministres provinciaux/territoriaux

- Hon. Pearl Calahasen, Alberta
- Hon. Charles Dent, Territoires du Nord-Ouest